Nations Unies S/PV.6590



# Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

*Provisoire*

**6590**e séance

Mardi 26 juillet 2011, à 10 heures
New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président* : | M. Hoyer | (Allemagne) |
| *Membres* : | Afrique du Sud | M. Sangqu |
| | Bosnie-Herzégovine | M. Barbalić |
| | Brésil | Mme Viotti |
| | Chine | M. Wang Min |
| | Colombie | M. Alzate |
| | États-Unis d'Amérique | Mme DiCarlo |
| | Fédération de Russie | M. Pankin |
| | France | M. Araud |
| | Gabon | M. Messone |
| | Inde | M. Hardeep Singh Puri |
| | Liban | M. Salam |
| | Nigéria | M. Amieyeofori |
| | Portugal | M. Moraes Cabral |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Sir Mark Lyall Grant |

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne



11-43004 (F)





*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Bangladesh, de Cuba, de l'Égypte, de l'Indonésie, de l'Islande, d'Israël, du Japon, de la Jordanie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Koweït, de la Malaisie, du Maroc, du Nicaragua, de l'Ouganda, du Pakistan, de la République arabe syrienne, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République démocratique populaire de Corée et de la Turquie à participer à la présente séance.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 21 juillet 2011, qui sera publiée sous la cote S/2011/444 et qui se lit comme suit :

> « J'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité d'inviter, conformément à la pratique établie, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance qu'il tiendra le mardi 26 juillet 2011 sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. »

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer au débat conformément au Règlement intérieur provisoire et à la pratique établie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Robert Serry, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Pedro Serrano, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Abdou Diallo, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Serry.

**M. Serry** (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole. Je tiens à saluer la présence de l'Ambassadeur Mansour à cette table – il me semble que nous nous sommes rencontrés il y a quelques semaines à Jérusalem – et du nouvel Ambassadeur israélien, M. Prosor. J'ai eu l'honneur de le rencontrer hier.

Le processus politique visant à régler le conflit israélo-palestinien se trouve dans une impasse profonde et chronique. Les efforts déployés pour trouver un terrain d'entente en vue de reprendre les négociations se sont avérés extrêmement complexes du fait des divergences entre les parties et de leur méfiance mutuelle. Les dirigeants politiques des deux camps sont frustrés, de même que la population. La frustration que ressentent les Palestiniens est d'autant plus vive en l'absence de perspectives politiques crédibles quant à la fin de l'occupation qui a débuté en 1967. Israël continue de se préoccuper d'instaurer une sécurité durable et de mettre fin au conflit.

Le Quatuor s'efforce depuis le début de l'année de promouvoir la tenue de négociations véritables. Dernièrement, le 11 juillet, le Secrétaire général a rencontré nos partenaires du Quatuor à Washington. Le Quatuor a cherché à concrétiser l'importante allocution prononcée par le Président Obama le 19 mai – dans laquelle celui-ci avait présenté les paramètres relatifs aux frontières et à la sécurité comme étant une « base des négociations » – dans un cadre convenu au niveau international devant permettre aux parties de reprendre les pourparlers. Le Secrétaire général s'est montré satisfait du débat de fond qui a eu lieu à Washington. Le Quatuor n'a pas publié de déclaration pour contribuer à définir les orientations futures, mais il poursuit ses efforts.

Le Président Abbas et le Premier Ministre Nétanyahou continuent à exprimer leur volonté de négocier. Cependant, en l'absence d'un cadre pour l'organisation de pourparlers véritables, et compte tenu du fait qu'Israël poursuit ses activités de colonisation, les Palestiniens envisagent sérieusement de se tourner vers l'ONU. Le Président Abbas a déclaré qu'il

demeurait attaché aux négociations et que l'action de l'ONU permettrait de préserver la solution des deux États. Israël s'oppose à cette démarche, alléguant que cela rendra davantage difficile la tenue de négociations en vue de concrétiser la solution des deux États. Les Palestiniens mènent des consultations étroites avec la Ligue des États arabe sur la question, et les deux parties collaborent activement avec les membres de la communauté internationale.

Nous espérons que la communauté internationale fera preuve d'unité au sein des instances collectives de prise de décisions – aujourd'hui, en septembre, mais également après septembre – et parviendra à mettre en place une démarche légitime et équilibrée qui permettra aux parties de surmonter leurs divergences et, à terme, de se rasseoir à la table des négociations. Nous continuerons de collaborer avec nos partenaires du Quatuor afin que des mesures soient prises d'urgence à cette fin. Nous notons par ailleurs les prérogatives du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et les responsabilités qui leur incombent.

Nous ne devons pas perdre de vue les enjeux. La Banque mondiale, le Fonds monétaire international et mon Bureau, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (UNSCO), ont tous reconnu les réalisations sans précédent de l'Autorité palestinienne en Cisjordanie. Dans les domaines clefs, l'Autorité palestinienne a atteint un niveau de résultats d'ordre institutionnel suffisants pour devenir un État opérationnel. L'Autorité palestinienne est prête à assumer les responsabilités d'un État souverain à tout moment dans un avenir proche.

Des progrès réels ont été accomplis sur les plans sécuritaire et économique, dont les deux peuples ont bénéficié. L'amélioration de la gouvernance, l'augmentation de l'investissement, l'amélioration de la circulation et de l'accès et l'engagement des donateurs ont permis de renforcer l'économie de la Cisjordanie dans un environnement mondial hostile au cours des deux dernières années. La formation et le déploiement de milliers d'agents de sécurité palestiniens et le renforcement de la coordination de la sécurité ont permis de démanteler des cellules terroristes et de lutter contre l'incitation à l'extrémisme. Les Palestiniens ont pu constater le rétablissement de l'ordre public dans les villes principales, et les Israéliens ont vu le nombre d'actes de violence en provenance de Cisjordanie diminuer.

Cependant, comme nous l'avons souvent prédit, cette démarche atteindra bientôt ses limites si elle ne se voit pas accorder davantage d'espace politique et physique. Cela exige qu'Israël s'emploie à alléger les mesures d'occupation et que les donateurs continuent d'apporter leur appui. Par exemple, nous avons demandé à plusieurs reprises à Israël de permettre l'expansion des centres urbains palestiniens pour favoriser la croissance démographique et l'activité industrielle, auquel cas il serait nécessaire d'utiliser certaines parties de la Zone C. Si des mesures d'autonomisation ont été prises par le passé, aucune mesure audacieuse n'a été adoptée récemment, et la mise en œuvre des mesures annoncées, notamment le train de mesures définies en février 2011 avec le représentant du Quatuor, M. Blair, est lente. En fait, nous avons relevé de nombreuses actions négatives dans la zone C. La destruction des structures palestiniennes s'est accrue. Cette année, 700 personnes ont été déplacées et environ 370 structures ont été démolies, soit le nombre le plus élevé depuis 2006. Les réseaux d'alimentation en eau et d'assainissement ont été particulièrement ciblés.

Les activités de peuplement se poursuivent dans de nombreuses zones sensibles de Jérusalem-Est et dans la zone C. au cours du mois écoulé, 40 unités ont été approuvées à Karnei Shomron, dans le nord de la Cisjordanie. Je suis particulièrement préoccupé par le fait que le 21 juin 2011, pour la première fois depuis longtemps, Israël a confisqué 19 hectares de terres appartenant à des particuliers Palestiniens dans le village de Karyut, situé aussi dans le nord de la Cisjordanie. Un avant-poste, illégal même au regard de la loi israélienne, a été établi sur ce terrain. Cela s'écarte des engagements pris publiquement par Israël de ne pas construire de nouvelles colonies ou de réserver des terrains pour de nouvelles implantations, et crée un précédent grave concernant la légalisation future des avant-postes qui, en vertu de la Feuille de route, devraient être démantelés. Les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international et préjugent des discussions sur le statut final, et les activités de peuplement doivent cesser.

Les problèmes dont nous faisons régulièrement état au Conseil, notamment la violence des colons, les incursions entreprises sous couvert d'assurer la sécurité, les restrictions de circulation et d'accès et le tracé du mur continuent d'être source de frictions entre les parties. Je relève que le 23 juin, les autorités israéliennes, sur arrêt de la Cour suprême israélienne,

ont commencé à modifier le tracé d'une section du mur prés de Bil'in, un village où des protestations sont organisées chaque semaine, permettant ainsi aux résidents d'avoir accès à 1 020 dunums supplémentaires de terres agricoles, bien qu'ils soient encore privés de 1 280 autres dunums.

Les appels émanant de groupes de la société civile et de personnalités politiques à intensifier les manifestations pacifiques contre le statu quo et en faveur de l'exercice par les Palestiniens de leur droit à l'autodétermination sont maintenant de plus en plus nombreux. Parallèlement, au moment même où le plan d'édification de l'État allait porter ses fruits, l'Autorité palestinienne a subi des revers en raison de sa situation financière et du manque de financement par les donateurs, ce qui l'a contrainte à réduire les dépenses consacrées à la sécurité et à verser la moitié seulement des salaires en juin.

J'invite les donateurs, notamment les membres de la Ligue des États arabes qui se réunissent lundi au Caire pour discuter de cette question, de faire en sorte que l'Autorité palestinienne puisse verser les salaires et honorer ses autres obligations financières. Je prie instamment Israël de faire plus pour autonomiser son partenaire palestinien modéré, sérieux et pacifique.

Les résolutions 1850 (2008) et 1860 (2009) du Conseil de sécurité, et le droit international, continuent de guider la politique des Nations Unies en ce qui concerne Gaza. Nous craignons que le calme entre Israël et Gaza, qui avait été rétabli début avril, ait été compromis par le tir de quelque 18 roquettes sur Israël depuis le 23 juin. Au cours de la même période, Israël a mené trois incursions et 16 frappes aériennes, tuant 2 militants palestiniens et en blessant 8 autres, mais tuant aussi 1 civil palestinien et en blessant 14 autres. Un soldat israélien a été blessé au cours d'une incursion, et un entrepreneur civil israélien a été légèrement blessé par des balles tirées de Gaza. Les tirs de roquette à l'aveugle sur des zones civiles dus à des militants, sont inadmissibles et doivent cesser. Israël doit aussi faire preuve de retenue. La tension s'est apaisée ces derniers jours. Mon bureau continue de jouer un rôle actif pour favoriser un retour total du calme, ce qui reste la pierre angulaire de toute réalisation plus significative à Gaza.

Une amorce de reprise est en cours à Gaza, grâce à une croissance réelle du PIB de 15,1 % en 2010 et de 17,9 % au premier trimestre de 2011. Toutefois, ce mieux part de très bas, et il est mû en partie par les dépenses publiques, l'aide des donateurs, le trafic dans les tunnels, l'augmentation des importations à partir d'Israël et des exportations en quantité limitée. Les importations équivalent à environ un tiers de ce qu'elles étaient avant le bouclage. Le chômage est très élevé à Gaza, avec un taux de 31 %; 54 % des ménages restent confrontés à l'insécurité alimentaire et 38 % vivent dans la pauvreté.

Le changement de politique israélienne en juin 2010, passant d'une liste de produits autorisés à une liste de produits interdits a aidé à accroître les importations de biens de consommation. Des produits agricoles en volume et en nombre réduits ont été aussi exportés depuis la décision d'Israël de l'autoriser en décembre 2010.

Le volume des projets des Nations Unies approuvés pour Gaza à ce jour, conformément à la politique israélienne, a atteint un total de 265 millions de dollars – un début non négligeable s'agissant de satisfaire aux importants besoins essentiels de Gaza, notamment notamment en matière d'éducation, de logement et d'assainissement.

Le point de passage de Rafah pour les personnes est ouvert maintenant six jours sur sept entre Gaza et l'Égypte.

De concert avec nos partenaires du Quatuor, nous engageons Israël à autoriser l'importation combinée de barres de fer et de ciment à utiliser par le secteur privé à Gaza. Le commerce illicite en cours de ces matériaux de construction essentiels, transitant par les tunnels, donne plus de poids à ceux qui contrôlent la contrebande aux dépens du secteur commercial légitime. Les exportations vers l'étranger et la Cisjordanie devraient être aussi renforcées. Une circulation plus libre des personnes à destination et en provenance de la bande de Gaza est essentielle pour permettre à ses habitants de jouir de leurs droits fondamentaux, d'une interaction normale avec le monde extérieur et de leur dignité humaine. Nous continuons de rechercher la réouverture complète de tous les points de passage légitimes. Nous exhortons à continuer d'être vigilants face à la contrebande d'armes vers Gaza.

La plupart des bateaux ayant participé dernièrement à la flottille n'ont pas été autorisés par les autorités maritimes des pays de la région à appareiller vers Gaza. Le 19 juillet, les forces navales israéliennes ont intercepté un bateau ayant à son bord environ 10 militants qui entendaient rejoindre Gaza, et l'ont dérouté vers le port israélien d'Ashdod. Des

affrontements inutiles en mer ont été évités, comme le Quatuor l'avait instamment demandé.

À Gaza, le Ministre de l'intérieur du Hamas a fermé les bureaux du Forum de la jeunesse de Sharek sur la base d'accusations infondées de comportement immoral. Les autorités veulent aussi auditer les organisations non gouvernementales internationales (ONG) en menant des inspections sur site. Nous plaidons pour le plein respect de l'exercice libre et indépendant des fonctions de ces organisations. Nous plaidons aussi pour le plein respect du travail des agences des Nations Unies, dont certaines des activités en appui aux bénéficiaires palestiniens ont été déformées dernièrement.

Nous sommes aussi très préoccupés par l'explosion d'une bombe près du siège du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, survenu à Gaza le 25 juin, causant des dégâts matériels dans le mur d'enceinte, ce qui souligne le difficile environnement sécuritaire dans lequel opère l'ONU à Gaza.

J'appelle aussi votre attention sur le fait que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) accuse un déficit sans précédent de 61,4 millions de dollars pour financer ses principaux programmes et opérations, ainsi que ses opérations d'urgence en matière d'aide alimentaire et d'emploi. Je prie instamment les donateurs de fournir rapidement un appui décisif à l'UNRWA, sans lequel l'aide aux habitants de Gaza se verrait réduite de façon dramatique dès octobre.

Le Secrétaire général a joint sa voix à celle du Directeur général de la Croix-Rouge internationale pour exprimer sa vive préoccupation concernant la poursuite de la captivité du sergent israélien Gilad Shalit à l'occasion du cinquième anniversaire de sa détention, et appelé le Hamas à protéger sa vie, à le traiter avec humanité et à donner des preuves qu'il est encore vivant. Nous continuons aussi d'appeler à sa remise en liberté et à la conclusion des négociations sur l'échange de prisonniers, ce qui permettrait aussi la libération d'un grand nombre de prisonniers palestiniens. Nous notons avec inquiétude que des mesures auraient été prises pour durcir les conditions de détention de certains de ces prisonniers au cours de la période considérée.

La mise en œuvre de l'accord de réconciliation de mai est au point mort à cause de différends concernant la composition et le programme du nouveau gouvernement. Plus la réconciliation est retardée, plus l'évolution de la situation sur le terrain mettra encore plus de distance entre la Cisjordanie et Gaza, avec de graves retombées sur les perspectives d'un État palestinien viable. L'Organisation des Nations Unies continue de promouvoir la réconciliation dans le cadre des engagements pris par l'Organisation de libération de la Palestine, des positions du Quatuor et de l'Initiative arabe de paix.

Il n'y a pas eu de faits nouveaux concernant les volets régionaux du processus de paix. Les manifestations populaires et les transformations politiques sont devenues partie intégrante de la dynamique régionale et affectent la façon dont les parties perçoivent leur sécurité et leur force politique. L'incertitude dans la région devrait amener les parties à redoubler d'efforts pour assurer la stabilité. Il est plus urgent que jamais de progresser sur la voie de la paix.

Je n'évoquerai pas le Liban étant donné que le Coordonnateur spécial pour le Liban vous a présenté un exposé la semaine dernière.

En conclusion, au terme de près de 20 ans de négociations de paix infructueuses depuis le Conférence de Madrid, nous sommes encore une fois à un point où les parties n'arrivent pas à respecter le calendrier concernant un accord sur le statut permanent. Je ne peux décrire la situation actuelle autrement qu'en la qualifiant de dramatique, du fait que le processus d'édification de l'État palestinien en Cisjordanie a mûri sans qu'il y ait convergence avec le volet politique.

Nous continuons de prier instamment les parties de trouver un moyen de progresser en cette période importante et délicate. Nous espérons que la communauté internationale pourra aider en élaborant un cadre légitime et équilibré. Faute d'une voie politique crédible, accompagnée de mesures de plus vaste portée sur le terrain, la viabilité de l'Autorité palestinienne et de son programme d'édification de l'État – et, je le crains, de la solution des deux États elle-même – ne saurait être considérée comme acquise. Ce programme doit être promu dans le cadre des résolutions du Conseil de sécurité et du droit international, des accords et obligations des parties et de l'Initiative de paix arabe.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie M. Serry de son exposé, et je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

**M. Mansour** (Palestine) (*parle en anglais*) : Je transmets, pour commencer, les félicitations de la Palestine à l'Allemagne pour sa présidence et pour la grande compétence avec laquelle elle dirige les travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je suis personnellement ravi de vous voir, Monsieur le Secrétaire d'État, assumer la présidence du Conseil de sécurité, ce qui donne une idée de l'importance que l'Allemagne attache à ce débat.

Nous saluons les efforts que vous déployez pour diriger le Conseil, notamment les débats concernant la demande d'admission à l'ONU de notre pays frère, le Soudan du Sud. La Palestine transmet de nouveau ses plus vives félicitations et toute sa solidarité et son appui au Soudan du Sud à l'occasion de cette nouvelle ère d'indépendance, et lui souhaite beaucoup de succès et de prospérité.

Nous félicitons également la République gabonaise pour sa présidence éclairée du Conseil en juin. J'assure d'autre part de notre satisfaction le Coordonnateur spécial des Nations Unies, M. Robert Serry, pour l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui et tous les efforts sincères qu'il déploie sur le terrain au nom du Secrétaire général. Je dois ajouter que j'ai été ravi de le rencontrer il y a quelques semaines dans son bureau, à Jérusalem, si magnifique et qui éveille en nous un grand espoir, nous le verrons occupé par nos présidents lorsque notre État aura accédé à l'indépendance.

Le Conseil de sécurité convoque ce débat public à un moment qui nécessite une réflexion sérieuse et des délibérations honnêtes sur le conflit israélo-palestinien, et sur les efforts internationaux aux fins de son règlement, de même que de celui du conflit arabo-israélien dans son ensemble.

Nous sommes tous conscients que les réponses au problème se trouvent dans les principes juridiques et les positions équitables qui sont au cœur des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Ce qui fait défaut, c'est la volonté politique de défendre le droit international et d'appliquer ces résolutions. Bien que de nombreux efforts régionaux et internationaux aient été faits de bonne foi, ils continuent d'échouer en raison des violations persistantes du droit par Israël et de l'incapacité générale à tenir Israël pour responsable de ses actions illégales. Israël doit changer de cap de façon à rendre possible la concrétisation de la solution des deux États. C'est un fait et c'est la raison principale pour laquelle l'occupation militaire israélienne se poursuit et le peuple palestinien continue d'être privé de justice et de son droit à l'autodétermination et à la liberté.

Dans les lettres que nous avons envoyées récemment, nous avons pleinement informé le Conseil de la situation déplorable qui règne dans les territoires palestiniens occupés, notamment à Jérusalem-Est, du fait des politiques israéliennes illégales qui fractionnent le territoire et causent davantage de souffrances à notre peuple. Ces pratiques illégales se sont poursuivies sans relâche, et je vais exposer en quoi elles consistent.

La campagne de colonisation illégale se poursuit, notamment à Jérusalem-Est et dans ses environs, en violation des obligations contractées par Israël en vertu du droit international humanitaire international, des résolutions de l'ONU et de la demande faite dans la feuille de route du Quatuor de geler toutes les activités de colonisation. La construction des colonies et du mur de séparation et les démolitions de maisons se sont poursuivies sans se ralentir, tout comme les tentatives de confisquer davantage de terres et de procéder à une annexion de fait.

Des attaques terroristes contre des civils palestiniens continuent d'être commises par des colons israéliens, qui sont de toute évidence enhardis par les tendances extrémistes du Gouvernement, lequel continue de les protéger et de promouvoir leur programme, avec plus de 139 attaques confirmées le mois dernier.

Le châtiment collectif de la population de la bande de Gaza se poursuit sous la forme du blocus illégal et de l'obstruction des efforts de reconstruction internationaux et de toute normalisation de la vie de cette population.

Les frappes militaires aériennes se poursuivent contre des quartiers de Gaza, de même que les attaques dirigées contre les bateaux de pêche palestiniens, blessant des dizaines de civils et détruisant leurs biens.

Les incursions militaires et les arrestations de civils palestiniens, notamment des enfants, se poursuivent, de même que l'aggravation des conditions de détention déjà difficiles des prisonniers palestiniens, surtout après la déclaration du Premier Ministre israélien appelant au « durcissement de leurs conditions de détention ». Le sort de tous les prisonniers, notamment de ceux qui ont de graves

problèmes de santé et qui font une grève de la faim pour protester contre le traitement cruel infligé par Israël, demeure une source de grave préoccupation.

L'utilisation d'une force excessive contre les Palestiniens et d'autres personnes, y compris des Israéliens, qui manifestent pacifiquement contre le mur de séparation et les colonies de peuplement, se poursuit.

(*l'orateur poursuit en arabe*)

Je tiens à rendre hommage, dans cette enceinte, aux habitants de Bil'in et à leurs amis pour la lutte pacifique qu'ils conduisent. Ils sont parvenus à vaincre Israël à un kilomètre de la Ligne verte. C'était pour moi un honneur de me rendre à Bil'in la semaine dernière où j'ai visité le vieux chemin et le nouveau mur de séparation. Dans cette enceinte, je tiens à rendre hommage à Bil'in pour cette grande réussite.

(*l'orateur reprend an anglais*)

En outre, les hostilités et les menaces se poursuivent contre les militants de la paix – en particulier ceux qui manifestent contre le blocus –, les organisations de défense des droits de l'homme et les activistes de la société civile. L'agression israélienne contre des manifestants non violents a également pris la forme d'une nouvelle loi de boycottage punitive, non démocratique, qui a été récemment adoptée.

Toutes ces actions et provocations illégales illustrent le programme ultraconservateur et antipaix du Gouvernement israélien. Israël, puissance occupante, fait obstacle à la paix tant par les actes que par les paroles, sapant la petite chance qui reste de parvenir à la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967 en vue de parvenir à la paix et à la coexistence entre nos peuples.

Il faut considérer de front cette réalité et rejeter toutes les excuses vides et les prétextes illogiques invoqués pour légitimer ces actions illégales. La fragilité de la situation et la montée rapide des tensions exigent que le Conseil cherche un remède immédiat, conformément aux fonctions que lui assigne la Charte. La poursuite d'une politique d'apaisement à l'égard du programme expansionniste d'Israël fait courir le risque et porte la responsabilité de saper davantage les perspectives de paix et de sécurité, avec de graves conséquences à court et à long terme.

À cet égard, nous sommes encouragés par le fait que ni le peuple palestinien, ni nos frères arabes, ni même la communauté internationale n'ont renoncé à rechercher une paix juste. Ils continuent tous d'appeler fermement à la cessation de l'occupation israélienne, à l'indépendance de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est comme capitale, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité sur la base des frontières d'avant 1967, et à un règlement équitable de la question des réfugiés palestiniens conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale adoptée en 1948. Il convient de saisir la chance qui se présente actuellement à nous de faire avancer ces nobles objectifs, surtout à la lumière de la situation explosive sur le terrain et dans le contexte du Printemps arabe actuel, qui y fait un écho direct.

Il est injustifiable de continuer à rester sourd aux appels lancés par le peuple palestinien pour son indépendance dans son État de Palestine, dans l'exercice de son droit inaliénable à l'autodétermination. Le peuple palestinien doit vivre comme un peuple indépendant, libre et digne dans la paix et la sécurité, et la Palestine doit avoir le droit de prospérer et de jouer son rôle en tant que membre à part entière de la communauté des nations. C'est l'objectif auquel la direction palestinienne est pleinement attachée et auquel nous visons avec l'appui précieux de tous les États concernés et des peuples de la planète entière.

Nous sommes déterminés à surmonter les obstacles à la paix. Pour cela, il est toutefois nécessaire de procéder à une évaluation honnête de la situation et de définir une approche appropriée pour prendre des mesures collectives afin de lever ces obstacles et de faire de réels progrès en faveur d'une paix juste et durable, de la sécurité et de la coexistence.

À cet égard, le Quatuor, en ne parvenant pas à adopter des paramètres clairs et équitables pour que la solution choisie permette la reprise de négociations crédibles entre les deux parties, a laissé passer une occasion très importante. Il s'agit d'un échec des efforts déployés par le Quatuor en vue de faire en sorte que le processus de paix atteigne son objectif en mettant fin à l'occupation israélienne qui a commencé en 1967 et débouche sur la conclusion d'un traité marquant la fin du conflit israélo-palestinien sous tous ses aspects, y compris par le règlement juste de toutes les questions liées au statut final: Jérusalem, les réfugiés palestiniens, les colonies de peuplement, les frontières, la sécurité et l'eau.

Cet échec du Quatuor est imputable à Israël qui a rejeté les bases légitimes des négociations, appuyées

par la communauté internationale, y compris les éléments contenus dans le discours audacieux prononcé le 19 mai par le Président des États-Unis, Barack Obama, et les positions prises par l'Union européenne et le Quatuor dans son ensemble. Otage de cette intransigeance, le Quatuor n'a malheureusement pas pu adopter les paramètres ni demander aux parties de reprendre les négociations sur cette base.

Il convient de signaler clairement ici que la partie palestinienne respecte ses engagements et est prête à reprendre des négociations sérieuses, à brève échéance, sur la base de paramètres clairs, notamment le principe selon lequel les frontières définies avant 1967 doivent constituer le point de départ du processus de négociations. Le Président Abbas a été clair sur ce point. Israël continue en revanche, de manière arrogante et risquée, de rejeter cette base de négociation, rendant actuellement impossible une reprise des négociations de paix.

Le but n'est pas de pointer du doigt, mais il est nécessaire de regarder la vérité en face pour prendre des mesures collectives afin de surmonter les obstacles à une solution pacifique. Si la communauté internationale continue de pardonner à Israël ses actions unilatérales et illégales, rien n'encouragera ce dernier à changer de comportement. Permettre à la Puissance occupante de continuer de violer la loi sans en redouter les conséquences rendra totalement impossible la solution des deux États et aboutira à une nouvelle période de troubles, d'insécurité et de souffrances et à la recherche d'autres solutions. Si nous souhaitons réellement que la solution des deux États se concrétise, Israël doit être tenu pleinement responsable de ses actes.

Les décisions qui doivent être prises maintenant sont décisives pour la reprise du processus de paix avorté et pour sortir de la voie destructrice sur laquelle la Puissance occupante nous a placés. Les décisions à prendre ne sont toutefois pas difficiles car elles sont logiques, justifiées et fondées sur le droit international, les résolutions de l'ONU et la solution au conflit qui fait l'objet d'un consensus international, à savoir la solution des deux États, sur la base des frontières d'avant 1967, un compromis historique accepté depuis longtemps par l'Autorité palestinienne.

L'Autorité palestinienne reste déterminée à respecter les textes de référence du processus de paix: les résolutions pertinentes de l'ONU, les principes de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route. Nous avons la ferme intention de continuer de prendre les devants et de contribuer de manière positive à mettre fin au conflit, à répondre aux aspirations nationales de notre peuple et à garantir ses droits. Toute mesure prise par l'Autorité palestinienne sera totalement transparente et conforme à l'objectif du processus de paix. Par des moyens politiques, diplomatiques et juridiques légitimes, et avec l'appui de la communauté internationale, nous pensons que la paix sera possible.

Les prochains mois seront décisifs. Septembre 2011, la date de conclusion d'un accord de paix, fixée par le Quatuor et approuvée par la communauté internationale, reste une date butoir à laquelle doit s'opérer un changement qui peut apporter la dynamique et l'élan nécessaires pour sortir de l'impasse.

Le mois prochain, l'Autorité nationale palestinienne achèvera la mise en œuvre de son plan biennal, lancé par le Premier Ministre, M. Fayyad, en vue de mettre en place les institutions de l'État palestinien, de mettre fin à l'occupation et d'obtenir l'indépendance. Grâce à l'appui politique et financier de la communauté internationale, ce plan – un volet complémentaire du programme pacifique pour lequel le Président Abbas a été élu – a atteint ses objectifs, comme l'a reconnu la communauté internationale. Nous assumons nos responsabilités et sommes prêts à nous gouverner nous-mêmes. Le dernier obstacle à lever est l'occupation militaire israélienne qui dure depuis 44 ans.

Notre peuple a des droits, des besoins et des revendications légitimes et nous sommes tenus de les écouter et de prendre des mesures responsables pour promouvoir sa juste cause. Nous ne pouvons pas continuer d'attendre qu'Israël négocie de bonne foi – ce qui est quasiment impossible tant que l'occupant continue d'être exempté de ses obligations au titre du droit international et que la force fait loi. À cause des échecs d'un processus vieux de 20 ans lancé à Madrid et du processus vieux de 18 ans qui a suivi la signature des Accords d'Oslo en raison du refus d'Israël de mettre fin à l'occupation, à ses activités de peuplement illégales et aux violations des droits de l'homme qu'il commet et de s'engager en faveur de la paix, un nouveau processus est en marche. C'est maintenant que les choses doivent changer. Rien ne justifie le déni des droits et des libertés du peuple palestinien.

Nous continuons donc d'appeler à la reconnaissance de l'État de Palestine, sur la base des frontières d'avant 1967. Nous sommes convaincus que chacun des 120 pays qui ont reconnu à ce jour la Palestine de manière bilatérale réaffirme notre droit inaliénable à l'autodétermination et notre droit naturel et juridique de constituer un État et de faire partie de la communauté internationale. Nous reconnaissons les rôles importants joués respectivement par les gouvernements, les parlements, la société civile et tous les citoyens du monde à cet égard. Nous leur exprimons à nouveau notre gratitude pour leur appui et leur solidarité indispensables.

Nous considérons en outre que les initiatives prises à l'ONU – le cœur de l'action multilatérale – aussi bien au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale, peuvent contribuer à réaliser la paix à laquelle nous aspirons tous et qu'elles n'entraveront pas la réalisation de cet objectif. Il ne s'agit pas d'une action unilatérale. Elle est au contraire multilatérale. La validation de la solution des deux États dans des résolutions audacieuses, notamment la reconnaissance de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est comme capitale, sur la base des frontières de 1967, et son admission en tant que Membre à part entière à l'Organisation, contribueront à rendre inévitable la solution des deux États.

Cette mesure décisive pourrait enfin convaincre Israël, Puissance occupante, que le monde est totalement opposé à l'occupation et à l'oppression subies par le peuple palestinien et qu'il doit renoncer à cette ligne de conduite destructrice, notamment à sa principale activité illégale unilatérale – la campagne de colonisation, dénoncée par l'ensemble de la communauté internationale, dont tous les membres du Conseil. Nous pensons que c'est cela qui permettra à terme de sortir du statu quo et de réaliser la paix.

Nous espérons donc que la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, s'acquittera des responsabilités juridiques, politiques et morales relatives à la question de Palestine qui n'ont pas encore été assumées depuis l'adoption de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale. Cette résolution contient le plan de partage de la Palestine du Mandat, et il existe aujourd'hui une occasion historique de l'appliquer enfin pour garantir la justice et la liberté au peuple palestinien.

Pourquoi les Palestiniens devraient-il être forcés de languir encore une année, voire un jour de plus, sous occupation étrangère? Ils ne doivent absolument pas l'être. Le moment est venu de mettre un terme à l'occupation israélienne. Le moment est venu de déclarer l'indépendance de la Palestine. Il est temps pour la Palestine et Israël de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité, et il est temps de créer un nouveau Moyen-Orient. Nous estimons que la communauté internationale est prête pour cela, et nous sommes certains que des mesures appropriées seront bientôt prises pour que cela devienne réalité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

**M. Prosor** (Israël) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de la compétence avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci. C'est un insigne honneur de vous voir présider ce débat important du Conseil de sécurité.

Je voudrais commencer par présenter les condoléances de mon gouvernement au peuple et au Gouvernement norvégiens, suite aux attentats effroyables perpétrés la semaine dernière à Oslo et à Utøya. Les victimes de cette tragédie sont présentes dans nos pensées et nos prières.

J'interviens devant le Conseil aujourd'hui en tant que fier représentant de l'État juif et du peuple juif – peuple dont l'attachement à la terre d'Israël et à notre capitale éternelle, Jérusalem, remonte à plus de 3 000 ans. C'est là que nous sommes nés et que nous avons connu une renaissance, réalisant les rêves de nos ancêtres d'être un peuple libre sur notre propre terre. Notre nation cherche à instaurer une paix durable dans laquelle les Palestiniens auraient leur propre État aux côtés – et non pas à la place – de l'État juif d'Israël. Ce matin, je tiens à faire part de quelques observations sur le processus de paix du Moyen-Orient, qui se trouve une fois encore à un stade critique.

Premièrement, je tiens à affirmer clairement que les mesures unilatérales n'aboutiront nullement à la paix dans notre région. Tout comme une fausse idole, les initiatives palestiniennes à l'ONU peuvent paraître attrayantes à première vue pour certains, mais elles nous détournent du vrai chemin de la paix. Winston Churchill disait que tous les secrets de l'art de gouverner résidaient dans l'histoire. Sur ce point, les leçons de l'histoire sont sans équivoque. La paix ne saurait se réaliser qu'au moyen de négociations bilatérales qui répondent aux préoccupations des deux parties. C'est ainsi qu'ont procédé le Président Sadate

et le Premier Ministre Begin, de même que le Premier Ministre Rabin et le roi Hussein. C'est le cadre des négociations entre Israël et les Palestiniens depuis 20 ans.

Ce mois-ci encore, la déclaration d'indépendance du Soudan du Sud et son admission à l'Organisation des Nations Unies comme cent quatre-vingt-treizième État Membre nous ont rappelé que les négociations étaient la voie idéale menant à la création d'un État. Cet événement a marqué un nouveau chapitre dans un parcours long et difficile. Aussi bien le Soudan du Sud que le Soudan ont nourri de grandes frustrations. Des problèmes considérables ont vu le jour. Cependant, les parties n'ont pas cherché à trouver des réponses à la va-vite ou des solutions instantanées. Même si cela a été ardu, elles se sont assises à la même table et ont négocié, pour parvenir à un accord mutuel. C'est pourquoi le Soudan du Sud a été accepté par un consensus aussi vaste de la communauté internationale.

Ce n'est pas par hasard que nous n'entendons pas résonner le même enthousiasme pour le cheminement des Palestiniens vers l'unilatéralisme à l'ONU. Bien au contraire, nombreux sont ceux qui, au sein de la communauté internationale, cherchent à s'en détourner. Beaucoup ont reconnu que les tentatives palestiniennes de créer un État en contournant les négociations reviennent à mettre la charrue avant les bœufs. Ils voient les conséquences potentielles de la méfiance et des attentes non satisfaites qui pourraient mener à la violence.

Il est évident que certains dirigeants palestiniens l'ont compris également. Le Premier Ministre Fayyad s'est élevé contre une telle déclaration. Pas plus tard que la semaine dernière, Nabil Amr, membre du Comité central de l'Organisation de libération de la Palestine et ancien Ministre de l'Autorité palestinienne, a appelé l'Autorité à reporter la déclaration de son État. Des Palestiniens comme M. Fayyad et M. Amr ont conscience de la réalité des faits. Comme beaucoup d'autres, ils reconnaissent qu'après septembre viendra octobre, puis novembre et décembre. Ils savent que cette déclaration constituera une violation des accords bilatéraux qui sont à la base de la coopération israélo-palestinienne, et suscitera des attentes qui ne pourront pas être satisfaites.

Il est temps maintenant pour la communauté internationale de dire aux dirigeants palestiniens ce qu'ils refusent de dire à leur propre peuple. Il n'existe pas de raccourci vers la création d'un État. Ils ne peuvent pas court-circuiter la seule voie qui mène à la paix. Les Palestiniens devront faire des compromis et des choix difficiles. Ils devront abandonner la voie de l'unilatéralisme pour reprendre la tâche ardue du rétablissement de la paix par la voie directe.

Nous avons observé quelques tentatives visant à trouver un cadre pour relancer le processus de paix entre Israël et les Palestiniens. Ces efforts doivent être cohérents, et prendre en compte les intérêts vitaux des deux parties. Certains de ceux qui savent défendre haut et fort les intérêts des Palestiniens semblent soudainement se taire, hésiter et parfois même marmonner lorsqu'il s'agit de débattre des intérêts vitaux d'Israël : sa reconnaissance en tant qu'un État juif et son droit à vivre à l'intérieur de frontières sûres et sécurisées. Ces deux questions – la sécurité et la reconnaissance d'Israël en tant qu'État juif – sont absolument essentielles pour assurer l'avenir de l'État d'Israël.

Pour ce qui est des défis qui se posent à nous en matière de sécurité, je tiens à rappeler au Conseil que le Hamas et le Hezbollah ont tiré 12 000 roquettes sur Israël depuis que nous nous sommes retirés de Gaza et du sud du Liban. Il n'est pas nécessaire d'être un spécialiste des roquettes pour se rendre compte que si celles-ci tombent sur nos villes, nos écoles et nos citoyens, notre gouvernement est en droit de se défendre. Nos civils sont confrontés au quotidien à cette réalité. Aucune cible n'est épargnée par les attaques. Rien que cette année, des roquettes ont été lancées contre des maisons, des synagogues, des crèches et même contre un bus scolaire jaune, tuant un garçon de 16 ans.

En l'absence de dispositions de sécurité claires, il n'y a aucune garantie que les terroristes, les armes et les munitions ne déferleront pas sur la Cisjordanie, dans un futur État palestinien, tout comme ils entrent clandestinement à Gaza à l'heure où nous parlons. Il ne faut pas chercher très loin pour reconnaître les problèmes de sécurité existentiels d'Israël. Je voudrais souligner que le seul aéroport international d'Israël – baptisé du nom de David Ben-Gourion, l'un de nos pères fondateurs – se trouve à quelques kilomètres seulement de la Cisjordanie. C'est une distance plus courte que celle qui nous sépare des aéroports JFK ou de Newark. Il pourrait donc être la cible de tirs de roquettes constants. Imaginons la réaction si d'autres aéroports se trouvaient face une menace semblable. La paix durable doit se fonder sur un État palestinien démilitarisé et mettre l'accent sur une éducation

promouvant la paix au lieu de la haine, la tolérance au lieu de la violence, ainsi que la compréhension mutuelle au lieu du martyre.

Sur la question de l'État juif, nous devons également être clairs. Pour qu'une paix durable s'installe, la reconnaissance par Israël d'un futur État palestinien doit s'accompagner d'une reconnaissance comparable d'Israël comme État juif. Le Premier Ministre israélien, M Netanyahou, a affirmé publiquement et à plusieurs reprises que nous accepterons un État palestinien frontalier avec un État juif. Pourtant les dirigeants palestiniens n'ont pas fait de même. Ils n'ont pas dit à leur peuple qu'ils acceptaient un État juif. Sans une telle reconnaissance, on ne pourra pas savoir clairement si la quête palestinienne de création d'un État fait partie des efforts visant à mettre fin au conflit avec Israël, ou bien s'il s'agit d'un prétexte pour le poursuivre.

Les dirigeants palestiniens annoncent qu'ils seront prêts pour la création de l'État d'ici le mois de septembre, qu'ils présentent comme la date magique à la communauté internationale. Nous saluons les progrès accomplis par l'Autorité palestinienne au cours des deux dernières années avec l'aide et la coopération d'Israël et de la communauté internationale. L'économie de la Cisjordanie, qui a connu une croissance de 10 % en 2010, est un élément positif en pleine récession mondiale.

Cependant, il est évident qu'il faut en faire davantage pour mettre en place un État fonctionnel vivant dans la paix avec ses voisins. Même la condition la plus élémentaire pour créer un État n'est pas remplie. L'Autorité palestinienne n'a pas le contrôle effectif de l'ensemble de son territoire ni le monopole de l'usage de la force. L'organisation terroriste Hamas continue d'exercer un contrôle de facto sur Gaza.

Je voudrais ici m'adresser à mon collègue palestinien, l'Observateur permanent Mansour, et lui poser une question simple. Au nom de qui va-t-il présenter une résolution en septembre? De M. Abbas ou du Hamas? Cela se fera-t-il au nom de l'Autorité palestinienne et de l'Organisation terroriste Hamas, qui défend une charte prônant la destruction d'Israël et le meurtre des Juifs? Ce texte sera-t-il présenté au nom de Akram Haniyeh, porte-parole de l'Autorité palestinienne, ou bien d'Ismail Haniyeh, le Premier Ministre du Hamas à Gaza qui, en décembre dernier, a déclaré :

> « Lorsque je parle de la terre de Palestine, je ne pense pas [uniquement] à la Cisjordanie, à la bande de Gaza et à Jérusalem[…] je pense à la Palestine qui s'étend de la mer [Méditerranée] au fleuve [Jourdain], et de Rosh Hanikra à Rafah. »

Israël et la communauté internationale ont impérativement besoin de clarté sur ces questions. Que les Palestiniens présentent une résolution à l'Assemblée générale ou qu'ils invoquent la résolution « L'union pour le maintien de la paix » (résolution 377 (V) de l'Assemblée générale), de toute évidence les Palestiniens ne parlent pas d'une seule voix et sont loin d'être unis pour la paix.

Il y a beaucoup d'incertitude autour du futur Gouvernement palestinien, son acceptation des conditions posées par le Quatuor, le processus de paix, le contrôle qu'il exercera sur ses forces de sécurité et de nombreuses autres interrogations que tous les représentants ici connaissent parfaitement. Il faudra au mieux attendre l'issue des élections palestiniennes l'an prochain pour savoir ce que signifie véritablement l'unité palestinienne. Pour Israël, cette soi-disant unité n'a fait que perpétuer l'impunité dont jouissent les terroristes qui lancent des roquettes sur nos villes.

Le débat d'aujourd'hui s'intitule « La situation au Moyen-Orient ». Les troubles qui agitent notre région, du golfe Persique à la mer Méditerranée montrent que le Moyen-Orient est confronté à de multiples défis, des défis qui, pour la plupart, ne sont pas exclusivement liés au conflit israélo-palestinien. En particulier, la communauté internationale ne peut laisser le dossier iranien passer au second plan. L'Iran reste la plaque tournante du terrorisme dans la région. Il transfère des armes au Hamas, au Hezbollah et à d'autres groupes terroristes en violation répétée de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité.

L'Iran continue d'encourager l'instabilité au Moyen-Orient, de la Syrie au Bahreïn en passant par le Maroc. Le rapport publié le mois dernier par le Groupe d'experts créé en vertu de la résolution 1929 (2010) a montré clairement que l'Iran continue de chercher à se doter de l'arme nucléaire, au mépris total de la volonté de la communauté internationale. De nouvelles informations indiquent que l'Iran a l'intention d'installer des centrifugeuses pour enrichir l'uranium dans son usine de Qom, une usine qui a été dissimulée pendant des années à l'Agence internationale de l'énergie atomique. Un tel comportement représente un danger pas seulement pour le Moyen-Orient ou un

groupe précis de pays, mais pour nous tous. Nous ne pouvons pas sous-estimer le danger que représente la combinaison entre missiles à longue portée et vues à court terme. La communauté internationale ne peut pas rester passive alors que ce régime d'ayatollahs s'ingénie à composer un mélange périlleux fait d'extrémisme idéologique, de technologie balistique et de radiologie nucléaire.

Je voudrais rappeler au Conseil que voilà plus de cinq and que Gilad Shalit, le soldat israélien kidnappé, est retenu en captivité, sans que la Croix-Rouge ait pu lui rendre une seule visite. Nous comptons sur la communauté internationale pour faire tout ce qui est en son pouvoir – en tout cas faire davantage d'efforts que ceux déployés jusqu'ici – pour obtenir sa libération immédiate, que nous attendons et que chaque famille en Israël attend.

Israël se félicite de compter de nombreux amis de par le monde. Nous le constatons souvent, les vrais amis n'hésitent jamais à vous faire savoir ce qu'ils pensent. Aujourd'hui je lance un appel aux vrais amis des Palestiniens, à ceux qui souhaitent que leurs aspirations nationales se réalisent. Tandis que les Palestiniens s'apprêtent à emprunter la voie de l'unilatéralisme, leurs vrais amis doivent leur rappeler des vérités simples : les négociations directes sont incontournables; la paix ne peut pas être imposée de l'extérieur.

Aux Palestiniens, je lance également cet appel : saisissez la main que vous tend Israël. Saisissez les occasions qui se présentent de progresser réellement sur la voie de la paix, une voie où les solutions ne sont pas des résolutions, où le dialogue n'est pas un monologue, et où les négociations directes ne sont pas des déclarations unilatérales.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à quatre minutes au maximum pour permettre au Conseil de mener à bien ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont invitées à en distribuer le texte et à en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prennent la parole dans la salle.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

**M^me^ DiCarlo** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : C'est un honneur, Monsieur le Ministre Hoyer, de vous voir présider le Conseil. Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Serry, de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui.

Les États-Unis sont attachés à un règlement juste et équitable du conflit israélo-palestinien. En mai dernier, le Président Obama a présenté un plan global pour la paix entre Israéliens et Palestiniens. Il a souligné qu'à l'heure où les peuples du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord se libèrent des chaînes du passé, la recherche d'une paix durable qui mette définitivement fin au conflit et règle tous les contentieux est plus urgente que jamais. Avec cette déclaration, le Président a énoncé des bases solides pour les négociations à venir et ses propos ont été vigoureusement appuyés par la communauté internationale. Mon gouvernement a toujours été clair. Le seul endroit où peuvent se régler les questions liées au statut permanent, y compris en ce qui concerne les frontières et le territoire, est la table de négociation et non une instance internationale telle l'ONU.

Nous devons tous veiller à ce que nos actions contribuent à faire avancer les efforts de paix. Pour notre part, notre priorité est d'encourager le dialogue direct entre les parties sur la base de la déclaration du Président Obama. Nous poursuivons parallèlement notre appui aux efforts importants déployés par l'Autorité palestinienne pour renforcer l'économie palestinienne, améliorer les capacités et le professionnalisme des forces de sécurité palestiniennes et mettre en place les institutions constitutives d'un État. Toutefois, comme le Président Obama l'a clairement indiqué, les dirigeants palestiniens ne parviendront pas à la paix et à la prospérité pour leur peuple si le Hamas s'entête sur la voie de la terreur et du rejet. Les dirigeants palestiniens doivent également prendre de nouvelles mesures pour combattre l'incitation à la violence et le Hamas doit libérer immédiatement et sans condition Gilad Shalit, qui souffre en captivité depuis maintenant plus de cinq ans.

Il s'agit de notre dernier débat public sur le Moyen-Orient avant l'ouverture de la prochaine session de l'Assemblée générale. Que les choses soient claires : les actes symboliques pour isoler Israël au sein de l'Organisation des Nations Unies en septembre n'aboutiront pas à la création d'un État palestinien indépendant. Les États-Unis ne soutiendront aucune campagne unilatérale à l'ONU en septembre ou à un quelconque autre moment. Un accord de paix viable et durable ne peut naître que du consentement mutuel des parties elles-mêmes. Seules des négociations sincères et responsables permettront aux parties d'atteindre

l'objectif partagé de l'existence de deux États pour deux peuples, avec un État d'Israël sûr vivant dans la paix et la sécurité aux côtés d'un État de Palestine indépendant, d'un seul tenant et viable.

Tel est l'objectif, telle est la marche à suivre, et il n'y a pas de raccourci possible. Nous demandons une fois de plus à tous les États Membres d'encourager les parties à prendre des mesures constructives pour promouvoir la paix et à s'abstenir de toute action qui pourrait saper la confiance, préjuger l'issue des négociations ou placer la tentation du symbolisme au-dessus du dur labeur consistant à forger un accord.

Je tiens aussi à rappeler que, comme toutes les Administrations américaines depuis des décennies, nous ne reconnaissons pas la légitimité de la poursuite des activités d'implantation israéliennes. La question du sort des colonies existantes doit être réglée par les parties, en même temps que les autres questions relatives au statut permanent, et Israël doit poursuivre ses efforts pour dissuader et traduire en justice les extrémistes qui se livrent à des actes de violence contre des Palestiniens.

Je voudrais évoquer brièvement la situation à Gaza. La récente saisie d'armements sophistiqués à destination de Gaza et les dernières attaques graves à la roquette et au mortier lancées sur Israël depuis Gaza devraient nous rappeler à tous que les cargaisons à destination de Gaza continuent de constituer un enjeu de sécurité manifeste et légitime pour Israël.

Si Israël a assoupli les restrictions imposées à la circulation des biens et des personnes en direction et en provenance de Gaza, il est nécessaire de faire davantage. L'homme de la rue, à Gaza, a encore des besoins humanitaires très réels. Nous travaillons donc avec Israël, la communauté des donateurs et l'Autorité palestinienne afin d'apporter l'assistance indispensable à la population gazaouie. Nous continuons d'exhorter ceux qui souhaitent apporter leur aide à passer par les voies établies en la matière, afin d'accéder aux exigences légitimes d'Israël en matière de sécurité tout comme aux besoins humanitaires des Palestiniens.

Je voudrais dire quelques mots sur la crise actuelle en Syrie. Le monde a admiré le courage des manifestants pacifiques descendus dans la rue, aux quatre coins du pays, pour exiger le respect universel de leurs droits. Le régime a répondu par la violence, la barbarie et les arrestations massives. Mais la Syrie est actuellement en route vers un nouvel ordre politique, qui sera défini par le peuple syrien, et dans lequel le Gouvernement tirera sa légitimité de l'assentiment de ses administrés. Une transition vers la démocratie est déjà en cours. Le Président Assad peut chercher à retarder la transition, mais il ne peut l'arrêter, et la Syrie ne pourra jamais revenir à la situation où elle se trouvait auparavant. Les États-Unis appuient pleinement les demandes de la population syrienne en ce qui concerne une Syrie unifiée autour d'un Gouvernement démocratique, représentatif et sans exclusive qui respecte les libertés fondamentales et assure également la protection en droit de tous ses concitoyens, indépendamment de leur appartenance sectaire, ethnique ou de leur sexe. Nous appelons le Gouvernement syrien à mettre immédiatement fin à la violence et aux arrestations et à permettre les manifestations pacifiques et la liberté d'expression. Il faut faire cesser sans plus attendre les violations des droits de l'homme et laisser les observateurs des droits de l'homme accéder à tout le territoire syrien. Nous demandons encore une fois au Gouvernement syrien d'autoriser la mission d'établissement des faits demandée par le Conseil des droits de l'homme en avril à accéder au territoire. Le Conseil de sécurité a la responsabilité d'agir face à la situation en Syrie et à la répression constante menée par le Gouvernement, qui pourrait déstabiliser encore plus le pays et remettre en question la paix et la sécurité dans la région.

Enfin, je voudrais dire un mot sur le Liban. Nous espérons que le nouveau Gouvernement libanais se montrera à la hauteur de toutes ses obligations internationales, en assurant notamment la mise en œuvre intégrale des résolutions 1559 (2004), 1680 (2006) et 1701 (2006), ainsi que le respect de l'engagement du pays vis-à-vis du Tribunal spécial pour le Liban. Nous appelons, en particulier, le Gouvernement libanais à continuer de respecter l'obligation qu'il a, au titre du droit international, d'appuyer le Tribunal. Les procédures judiciaires indépendantes intentées au Liban sont une occasion pour le pays de reléguer au passé sa longue tradition de violence politique et d'instaurer la paix et la stabilité que le peuple libanais mérite. Ceux qui s'opposent au Tribunal spécial cherchent à instaurer une dichotomie fallacieuse entre justice et stabilité. Le Liban, comme tout autre pays, mérite d'avoir les deux.

**M. Amieyeofori** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation nigériane, je vous souhaite la bienvenue au Conseil, Monsieur le Président. Je voudrais également remercier le Coordonnateur spécial, M. Serry, de son exposé détaillé.

Le processus de paix au Moyen-Orient demeure au point mort, en dépit des efforts concertés que déploie la communauté internationale pour que les parties reprennent les négociations directes. La défiance actuelle, conjuguée à l'absence de mesures de renforcement de la confiance, complique encore la situation. Et au milieu de ce blocage, les deux parties semblent envisager une série de mesures unilatérales qui ne peuvent que leur nuire mutuellement. Tandis que l'une d'entre elles menace à présent d'annexer des blocs de colonies et même d'annuler les Accords d'Oslo, l'autre cherche à être admise dans tout un ensemble d'organisations internationales. Si démotivant que soit ce blocage persistant, les parties doivent reconnaître que les paramètres de la solution à deux États et de la fin du conflit doivent être négociés.

Face à l'inaptitude du Quatuor à présenter, lors de sa dernière séance, un programme commun en vue de la reprise des négociations, la seule façon d'éviter l'affrontement politique imminent est d'amener les parties à engager des négociations directes sur toutes les questions relatives au statut permanent, y compris les frontières, Jérusalem, les réfugiés et la sécurité. Il sera plus facile d'amener les deux parties à dialoguer de façon constructive s'il existe un programme ou un ordre du jour commun autour duquel puissent converger tous les interlocuteurs, y compris le Quatuor. Un respect effectif par Israël de son obligation, en vertu de la Feuille de route, de geler toutes les activités de peuplement et un engagement palestinien en ce qui concerne la sécurité de l'État d'Israël faciliteraient indubitablement le processus. La communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité, doit être pleinement associée à la définition des orientations futures.

Une réconciliation entre Palestiniens est indispensable pour rétablir la paix sans laquelle ne peuvent pas progresser la mise en place d'un État indépendant ni la paix dans l'ensemble du Moyen-Orient. Il importe que l'accord conclu en avril en vue de la réconciliation soit respecté et pleinement mis en œuvre. La formation d'un Gouvernement de consensus contribuera en grande mesure à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables, et à un développement économique accéléré.

Nous nous réjouissons de voir que la circulation des biens et services aux points de passage vers Gaza s'est améliorée et se poursuit sans interruption. L'acheminement de l'aide humanitaire vers la population gazaouie par les voies établies, en consultation avec l'ONU, par les autorités grecques est une solution à saluer tout particulièrement. Nous voudrions que des mesures analogues soient prises dans le cadre de toutes les initiatives visant à envoyer des flottilles afin d'éviter l'escalade des tensions dans la région. L'aval donné par les autorités israéliennes aux projets de routes et de construction d'écoles mis en place par l'ONU est un point positif, dont nous espérons qu'il contribuera à améliorer le sort de la population palestinienne. Nous saluons, encore et toujours, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour le rôle qu'il joue dans l'acheminement des secours et de l'assistance si nécessaires aux Gazaouis et nous exhortons la communauté internationale à accroître l'appui financier et logistique qu'elle lui apporte.

En ce qui concerne le Liban, nous tenons à réaffirmer notre attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de ce pays. Nous félicitons le Premier Ministre, M. Mikati, de la formation de son nouveau gouvernement, lequel doit continuer de s'employer à s'acquitter des obligations internationales du pays, y compris la résolution 1701 (2006), ainsi qu'à apporter l'appui et la protection nécessaires au Tribunal spécial dans ses travaux. Nous engageons instamment Israël à mettre en œuvre sa proposition de retrait officiel de ses forces de la partie nord d'Al-Ghajar.

La sécurité de la Syrie et la situation humanitaire sur place restent une source de préoccupation, face à des mouvements de réfugiés dont les conséquences sont graves pour les pays voisins. Nous exhortons les parties syriennes à faire preuve de la plus grande retenue et à engager un dialogue sérieux en vue du règlement pacifique de la crise. L'adoption, hier, par le Gouvernement, d'une loi qui autoriserait la formation de parties politiques, en sus du parti au pouvoir, est à saluer. Il incombe au Gouvernement de continuer de mettre en œuvre les réformes promises et d'autoriser les organismes humanitaires et les Nations Unies à accéder aux populations afin d'apporter l'aide indispensable à ceux qui en ont besoin.

En dépit de l'impasse actuelle dans laquelle se trouve le processus de paix, le Nigéria continue d'espérer qu'un règlement juste, global et durable de la question du Moyen-Orient soit possible. Les parties doivent poursuivre sur la voie du dialogue; elles doivent également faire les douloureuses concessions

nécessaires à l'instauration durable de la paix dans la région.

**M. Salam** (Liban) (*parle en anglais*) : Avant que soient connus les paramètres tant attendus du Quatuor relativement aux négociations de paix au Moyen-Orient, les dirigeants arabes, y compris les Palestiniens, ont considéré que les grandes lignes du schéma proposé par le Président Obama en mai dernier constituaient des éléments positifs. S'ils continuent d'appuyer l'organisation à Moscou d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, ils saluent également la récente initiative française d'accueillir une autre conférence internationale à Paris. Mais cette position des États arabes s'est heurtée, une fois de plus, à un quadruple « non » catégorique de M. Nétanyahou : pas de gel des colonies de peuplement; pas de retour aux frontières de 1967; pas de négociations sur le statut futur de Jérusalem; et pas de droit au retour des réfugiés palestiniens.

Les Palestiniens ont été accusés de chercher à faire reconnaître leur État et à être admis à l'Organisation des Nations Unies au lieu de négocier. Mais le fait est que ces négociations sont inexistantes depuis septembre 2010, date à laquelle le Gouvernement israélien a décidé de ne pas proroger le gel des colonies de peuplement, qui n'était déjà que partiel.

Qui plus est, compte tenu des quatre « non » opposés par M. Nétanyahou, qui s'obstine à rendre impossible toute avancée significative, les négociations déboucheront au mieux sur un nouveau cycle de négociations frustrantes.

Cependant, le Président Mahmoud Abbas, qui espère contre tout espoir, mérite nos éloges pour avoir réaffirmé il y a seulement trois jours que les Palestiniens continueraient de privilégier les négociations au-dessus de toute autre option, y compris à l'ONU. Le Président Abbas a raison, car il serait impossible de parvenir à un règlement global sans mener de négociations véritables portant sur les questions relatives au statut final, notamment les questions de frontière, les arrangements de sécurité, l'avenir des colonies, le statut de Jérusalem, le retour des réfugiés et le partage des ressources en eau. Il convient toutefois de noter que l'accession au statut d'État n'a jamais fait partie de ces questions, et ce pour une simple raison. L'accession au statut d'État n'est qu'une expression du droit à l'autodétermination, et le droit à l'autodétermination fait partie des droits inaliénables d'un peuple. Un droit inaliénable est par définition un droit qui ne peut être cédé ou négocié. Au sein du système des Nations Unies, le droit inaliénable des Palestiniens à l'autodétermination a été reconnu pour la première fois par l'Assemblée générale dans sa résolution 3236 (XXIX) de 1974, et il a depuis été réaffirmé chaque année par une écrasante majorité des membres de l'Assemblée.

La question a quelquefois été posée de savoir si la Palestine remplit les conditions d'accession au statut d'État. Au regard du droit international, le test de confirmation auquel est soumise une entité qui revendique son statut d'État consiste à déterminer si elle répond aux conditions d'accession au statut d'État définies par la Convention de Montevideo de 1933 sur les droits et les devoirs des États.

Le premier critère est l'existence d'une population permanente. Nous parions que personne ici ne doute plus de l'existence d'un peuple palestinien. Son existence comme ses droits inaliénables en tant que peuple ont été reconnus de longue date par notre Organisation.

Le deuxième critère est l'existence d'un territoire déterminé. Pour les dirigeants palestiniens, le territoire de l'État de Palestine comprend la célèbre bande de Gaza et la Cisjordanie, qui est occupée par Israël depuis 1967, et dont les frontières définitives pourraient faire l'objet d'ajustements acceptés mutuellement par les Palestiniens et les Israéliens. Le fait que les frontières définitives du territoire ne sont pas confirmées n'empêche pas l'accession au statut d'État, car les frontières de nombreux États ont connu des modifications ou ont été contestées sans que leur statut d'État soit menacé, comme l'a noté la Cour internationale de Justice dans d'autres cas.

Le troisième critère est l'existence d'un gouvernement. La position de la communauté internationale est que la condition qui consiste à posséder des institutions capables de gouverner a maintenant été remplie. S'agissant de la question relative au statut d'État, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Serry, qui est parmi nous aujourd'hui, a conclu dans le rapport qu'il a présenté à la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, qui a eu lieu à Bruxelles le 13 avril, que les fonctions gouvernementales palestiniennes ont actuellement atteint un stade de développement suffisant pour

permettre le fonctionnement d'un gouvernement capable de bien gérer les affaires d'un État; nous l'avons entendu répéter ces paroles aujourd'hui dans cette salle. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) sont également parvenus à cette conclusion dans leurs rapports respectifs.

Le quatrième et dernier critère est de posséder la capacité d'entrer en relations avec les autres États. Cette capacité est bien évidemment prouvée par le fait que des ambassades et des missions palestiniennes opèrent dans plus de 100 pays.

La Palestine satisfait donc aux quatre critères de l'existence d'un État comme personne. Cependant, c'est un État occupé, et il est de notre devoir de l'aider à mettre fin à l'occupation et à accéder à son indépendance.

La question a également été posée de savoir si la quête palestinienne de reconnaissance de son statut d'État et l'accession au statut de Membre de l'ONU violaient les accords israélo-palestiniens préalables. Premièrement, le statut de l'État palestinien prend le pas sur tout accord israélo-palestinien et n'en constitue donc une violation ni du point de vue logique ni du point de vue pratique. D'ailleurs, le statut de l'État palestinien est consacré par la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale de 1947, qui divise la Palestine en deux États et à laquelle il est souvent fait référence en tant que certificat de naissance d'Israël. Sur la base de cette résolution, les dirigeants palestiniens ont proclamé la naissance de l'État de Palestine à l'occasion d'une réunion extraordinaire du Conseil national palestinien organisée à Alger en 1988, soit cinq ans avant les accords d'Oslo, les premiers entre Israéliens et Palestiniens.

Deuxièmement, plutôt que de qualifier l'accession de la Palestine au statut d'État de contradictoire ou d'incompatible avec le processus de paix lancé par les accords d'Oslo, la communauté internationale a avalisé la solution des deux États dans la feuille de route et dans la résolution 1850 (2008) du Conseil de sécurité, et elle a continué d'encourager les Palestiniens à consolider et à renforcer leur gouvernement et leurs institutions nationales.

Le fait de chercher à être reconnu en tant qu'État a parfois été considéré comme une initiative unilatérale. Chercher cette reconnaissance et demander à accéder au statut de Membre de l'ONU, comme l'ont annoncé les dirigeants palestiniens, qui ont reçu l'appui du Groupe des États arabes, peut-il être qualifié d'initiative unilatérale?

Bien évidemment, donner plein effet juridique au sein du système des Nations Unies à la reconnaissance par la majorité de ses Membres de reconnaître l'État de Palestine ne saurait en aucun cas être qualifié d'initiative unilatérale. Cela ne ferait que refléter la volonté collective de la grande majorité des États Membres de l'ONU, qui est la principale enceinte multilatérale du système international.

Pourtant, des mesures unilatérales continuent d'être appliquées sur le terrain et mettent en péril non seulement la reprise des négociations tant espérées, mais également la viabilité de la solution des deux États. L'implantation continue de colonies dans les territoires palestiniens occupés, la démolition de maisons palestiniennes, l'expulsion de Palestiniens de leurs maisons ancestrales et la confiscation de leurs terres, mais aussi la construction de l'odieux mur par les forces d'occupation israéliennes n'ont pas, autant que nous le sachions, reçu l'approbation des victimes et sont donc des mesures unilatérales par excellence. Voici donc les actes unilatéraux et illégitimes auxquels il importe de mettre fin.

Le fait de chercher à faire reconnaître l'État de Palestine et de lui accorder le statut de Membre à part entière de l'ONU ne revient pas à délégitimer Israël. Il s'agit de faire valoir le droit légitime des Palestiniens et, bien sûr, de délégitimer l'occupation israélienne qui dure depuis plusieurs décennies.

Aux délégations qui hésitent encore à s'associer à notre entreprise, je voudrais dire : ne jetez pas la pierre aux victimes, aidez-les dans leur quête de dignité. Pour récolter la paix, vous devez semer la justice. Reconnaissez l'État de Palestine. Aidez-le à accéder à son indépendance.

**M. Wang Min** (Chine) (*parle en chinois*) : Je souhaite la bienvenue à M. Hoyer, Ministre d'État de la République fédérale d'Allemagne, qui préside la séance d'aujourd'hui, et je remercie M. Serry de son exposé. J'ai d'autre part écouté attentivement les déclarations des représentants de la Palestine et d'Israël.

La question prolongée et non résolue du Moyen-Orient constitue le principal obstacle entravant la paix et le développement au Moyen-Orient et affectant par là même la paix et la stabilité dans le monde. Les pourparlers de paix israélo-palestiniens sont de

nouveau dans l'impasse et n'ont enregistré aucun progrès significatif au cours des derniers mois. Le Moyen-Orient se trouve à présent à un tournant décisif. La Chine est vivement préoccupée par l'état actuel des pourparlers de paix entre Israël et la Palestine.

La Chine appuie une solution au conflit israélo-palestinien par la voie politique et diplomatique fondée sur les résolutions pertinentes des Nations Unies, le principe de la terre contre la paix, l'Initiative arabe de paix et la Feuille de route pour la paix au Moyen-Orient de manière à créer un État de Palestine totalement indépendant et souverain, avec les deux pays, Israël et la Palestine, vivant côte à côte de manière pacifique.

Les activités de peuplement israéliennes ont directement mené à l'impasse les pourparlers israélo-palestiniens et constituent aussi l'obstacle majeur à la reprise de ces pourparlers. La Chine est opposée à la construction par Israël de colonies dans les territoires palestiniens occupés et appelle Israël à cesser immédiatement ces activités de peuplement et à mettre en place les conditions favorables à l'instauration de la confiance mutuelle entre les deux parties, de manière à sortir de l'impasse dans laquelle se trouvent les pourparlers de paix.

La Chine se félicite de l'accord de réconciliation interne entre les parties palestiniennes et espère qu'elles le mettront à profit pour renforcer l'unité nationale et la coopération et qu'elles joueront un rôle actif s'agissant de faire avancer le processus de paix.

Le règlement de la question palestinienne ne peut être dissocié d'une assistance et d'un appui vigoureux de la communauté internationale. La Chine attache une grande importance à l'important rôle du Quatuor et espère qu'il proposera rapidement des programmes spécifiques qui favoriseront la reprise des pourparlers de paix entre les deux parties. La Chine espère que la communauté internationale fera preuve de la sagesse et du courage politique nécessaires pour renforcer les efforts visant à faciliter la reprise des pourparlers de paix. La Chine a pris acte des récentes propositions et initiatives formulées par les parties concernées et elle est ouverte à tout effort et initiatives diplomatiques se prêtant à sortir de l'impasse actuelle.

La question du Moyen-Orient figure depuis longtemps à l'ordre du jour du Conseil. La Chine est favorable à ce que le Conseil s'implique plus activement et concrètement dans cette question et à ce qu'il joue un plus grand rôle dans la relance du processus de paix au Moyen-Orient.

Pour parvenir à une paix globale, durable et juste au Moyen-Orient, les pourparlers de paix entre le Liban et Israël et entre la Syrie et Israël, en tant que partie intégrante du processus du Moyen-Orient, doivent se dérouler en parallèle. Toutes les parties concernées devraient créer les conditions favorables au dialogue et à la négociation pour mettre un terme au conflit qui se prolonge et aux tensions qui en résultent au Moyen-Orient.

La Chine a résolument appuyé la juste cause du peuple palestinien qui veut recouvrer ses droits souverains légitimes et appuie la création d'un État de Palestine totalement souverain et indépendant. La Chine félicite la Palestine d'avoir choisi le chemin de la paix, et la Chine continuera d'apporter son appui à la cause juste du peuple palestinien. Nous espérons sincèrement que l'objectif d'établir un État indépendant de Palestine sera atteint à une date proche.

**M. Sangqu** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous vous souhaitons la bienvenue au Conseil, Monsieur le Président, et c'est un plaisir de vous voir présider cette importante séance. Ma délégation remercie le Coordonateur spécial, M. Robert Serry, de son exposé au Conseil. L'Afrique du Sud s'associe à la déclaration qui sera faite plus tard par le représentant de l'Égypte au non du Mouvement des pays non alignés. Nous remercions aussi les Ambassadeurs de Palestine et d'Israël de leurs déclarations.

Suite à la déclaration du Président Obama lors du débat général de l'année dernière, nous avions espéré que le statut final des Palestiniens serait réglé avant le mois de septembre de cette année et qu'au cours de l'année nous accueillerions un autre nouvel État Membre à l'Organisation des Nations Unies, outre le Soudan du Sud. La déclaration du Président Obama a suscité de fortes attentes au sein de la communauté internationale qu'un environnement favorable serait créé dans lequel se tiendraient des négociations sur le statut final entre la Palestine et Israël, pour aboutir au règlement d'un conflit qui dure depuis des décennies. Malheureusement, toutefois, à cause de l'intransigeance et de l'absence de volonté politique, la paix et un règlement durable du conflit semblent nous échapper plus que jamais.

Il était décevant que la récente réunion du Quatuor à Washington ne soit pas parvenue à fournir un feuille de route claire sur les moyens d'aller de

l'avant. Il importe que le Quatuor travaille en urgence avec les parties sur des paramètres incluant essentiellement une décision concernant les frontières des deux États sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec échanges de territoire mutuellement convenus; un règlement juste, équitable et consensuel de la question des refugiés et la réalisation des aspirations des deux parties concernant Jérusalem. L'Afrique du Sud est prête à œuvrer avec ses partenaires pour appuyer le Quatuor dans ce processus.

En outre, si les parties souhaitent parvenir à un accord à l'amiable mutuellement bénéfique sur les questions touchant au statut final, il est certain qu'elles ne gagneraient rien à suspendre les négociations. Une reprise des négociations par les deux parties, sans conditions préalables et sans modification des questions touchant au statut final, est donc plus que jamais crucial. Cela obligera les parties à se montrer, par des paroles et par des actes, attachées à un processus négocié et déterminées à atteindre un règlement mutuellement acceptable. Le mépris constant qu'affiche Israël pour le droit international et son non-respect des décisions du Conseil, de l'Assemblée générale et de la Cour pénale internationale, en continuant de construire des colonies de peuplement illégales dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, reste un obstacle sérieux sur la voie de la paix. Ces actions visent à modifier la donne sur le terrain et rendent un accord sur les questions touchant au statut final bien plus difficile à atteindre, principalement parce qu'elles rendent quasiment impossible la constitution d'un État palestinien d'un seul tenant.

Les violences commises par chacune des parties, notamment les attaques à la roquette contre Israël et sa riposte disproportionnée, n'aident en rien à réaliser les aspirations de chacune des parties.

Plus de 60 années se sont écoulées depuis l'adoption par l'Assemblée générale, en 1947, de la résolution 181 (II) sur le plan des Nations Unies pour la partition de la Palestine, et plus de 40 années se sont écoulées depuis l'adoption de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Comme nous le savons tous, la résolution 181 (II) a recommandé la partition de la Palestine en deux États indépendants, et la résolution 242 (1967) a jeté les bases du tracé des frontières entre les deux États – pourtant nous continuons de débattre de questions déjà réglées et convenues par ces deux organes.

L'Afrique du Sud est d'avis que nous devons nous concentrer sur la mise en œuvre de ces décisions. L'État d'Israël a célébré dernièrement le soixante-troisième anniversaire de sa création, mais l'État de Palestine, reconnu par beaucoup d'entre nous, n'est pas encore membre de cette Organisation. Nous nous félicitons des efforts des Palestiniens pour faire en sorte que leur État soit reconnu par les Nations Unies. Nous comprenons parfaitement la frustration du peuple palestinien dans sa quête d'un État.

L'Afrique du Sud appuie la décision prise dernièrement par l'Union africaine à Malabo, en Guinée équatoriale, qui appelle ses

> « […] États membres, notamment ceux qui sont membres du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, à appuyer les efforts palestiniens au cours de la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations Unies visant à obtenir pour l'État de Palestine la qualité d'État Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem pour capitale, et exhorte tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à reconnaître l'État de Palestine le plus tôt possible ».

Nous estimons qu'au lieu de consacrer nos efforts à dissuader les Palestiniens d'exercer le droit à l'autodétermination que leur confère la Charte, nous devrions nous efforcer de trouver une solution aux questions touchant au statut final, pour que deux États indépendants, Israël et la Palestine, puisent exister côte à côte en paix.

Nous appuyons les efforts que ne cessent de déployer les Palestiniens pour créer un État, et à cet égard nous nous félicitons de la signature de l'accord de réconciliation entre Fatah et Hamas. Nous demandons instamment à Israël et à la communauté internationale de respecter cette décision interne souveraine des Palestiniens et de se concentrer sur le processus de paix. Nous encourageons les parties palestiniennes à travailler ensemble à la mise en œuvre de l'accord de réconciliation. Nous appelons par ailleurs la communauté internationale à fournir un appui impartial à l'Autorité palestinienne qui s'efforce de mettre en place des institutions sans se laisser arrêter par les obstacles.

L'Afrique du Sud reste profondément préoccupée par le maintien du siège imposé par Israël à la bande de Gaza, et s'associe à la communauté internationale pour

exiger qu'Israël lève le siège illégal qui exacerbe les souffrances des civils. Le siège et les restrictions imposées violent le droit international humanitaire, notamment l'article 23 de la Quatrième Convention de Genève, et vont à l'encontre de la volonté de la communauté internationale, telle qu'exprimée dans diverses résolutions du Conseil de sécurité.

En conclusion, nous réaffirmons que, dans notre quête d'un règlement de la question palestinienne, il est évident, aujourd'hui plus que jamais, que nous ne devons par perdre de vue les questions régionales plus larges auxquelles la Palestine est indissolublement liée. Nous demandons donc à la communauté internationale d'intensifier ses efforts aux fins d'un règlement global de la crise au Moyen-Orient, y compris dans les voies de négociation avec le Liban et la République arabe syrienne.

**M. Araud** (France) : Je remercie M. Serry pour son exposé. Je remercie également le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de Palestine pour leurs interventions.

La France s'associe à l'intervention que prononcera le Chef de la délégation de l'Union européenne.

Depuis le début de l'année, le monde arabe se trouve au cœur de bouleversements historiques dont la région sortira transformée. Ces évolutions sont le signe de l'aspiration à la liberté des sociétés arabes. La France a salué ce mouvement et réaffirme à nouveau son soutien à tous les efforts déployés pour des transitions démocratiques, pacifiques et négociées.

Cet élan régional nous semble offrir une opportunité unique pour résoudre le conflit israélo-palestinien. Pour y parvenir, la position de la France est fondée sur quelques convictions simples.

Premièrement, le statu quo est intenable. Deuxièmement, seul le dialogue permettra d'aboutir à l'unique solution légitime : deux États pour deux peuples. Quatrièmement, la relance du processus de paix doit être fondée sur des paramètres équilibrés et agréés par les deux parties. Ces paramètres, nous les avons énoncés ici même le 18 février (voir S/PV.6484). Je voudrais les rappeler.

Un accord sur les frontières des deux États sur la base des lignes du 4 juin 1967 avec des échanges de territoires équivalents sur lesquels les parties devront s'accorder; des arrangements de sécurité qui, pour les Palestiniens, respectent la souveraineté de l'État de Palestine et manifestent la fin de l'occupation et, pour les Israéliens, protègent leur sécurité, préviennent la résurgence des actes de terrorisme et prennent en compte les menaces nouvelles et émergentes; une solution juste, équitable, réaliste et agréée de la question des réfugiés; et, enfin, la satisfaction des deux parties en ce qui concerne Jérusalem. Une voie doit être trouvée au travers des négociations pour résoudre le statut de Jérusalem en tant que future capitale des deux États.

C'est dans cet esprit que la France a proposé une initiative visant à relancer des négociations sur la base de ces paramètres clairs et équilibrés, qui reflètent un large consensus international et répondent aux principales attentes des deux parties. Nous regrettons que le Quatuor pour le Moyen-Orient, lors de sa réunion du 11 juillet, n'ait pas endossé ces paramètres et n'ait pas lancé un appel à la reprise du processus de paix. Malgré cet échec, nous appelons les parties à s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la relance de négociations bilatérales et à ne pas se résigner à la dangereuse impasse dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Nous nous félicitons des progrès accomplis par l'Autorité palestinienne dans la construction des institutions du futur État palestinien, et nous appelons l'ensemble des donateurs à poursuivre leurs efforts en matière d'aide budgétaire.

La situation humanitaire dans la bande de Gaza reste préoccupante. Nous appelons à nouveau les autorités israéliennes à un changement de politique vis-à-vis de Gaza, sans transiger sur leurs préoccupations sécuritaires légitimes.

Notre position sur la colonisation demeure inchangée : illégale au regard du droit international, obstacle à la paix fondé sur la spoliation des populations palestiniennes, elle sape la confiance entre les parties et constitue une menace pour la solution des deux États. Nous condamnons la poursuite de la colonisation, en Cisjordanie comme à Jérusalem-Est, et appelons Israël à abandonner ses projets de construction.

Enfin, nous ne pouvons ignorer le contexte régional du processus de paix. Au Liban, les événements survenus à la frontière ont suscité l'inquiétude de la communauté internationale. Nous condamnons l'attentat contre la Force intérimaire des Nations Unies au Liban survenu le 27 mai dernier et, il y a quelques heures encore, contre le contingent

français. Dans ce contexte, la France appelle toutes les parties au respect de leurs obligations définies par la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité.

La formation du Gouvernement libanais par le Premier Ministre, M. Mikati, constitue une étape importante pour le Liban et les Libanais. Il est essentiel que ce Gouvernement poursuive la mise en œuvre des obligations et des engagements internationaux du Liban, notamment en ce qui concerne le Tribunal spécial pour le Liban et son financement, conformément à la résolution 1757 (2007) et aux engagements pris par le Premier Ministre libanais.

Nous sommes par ailleurs préoccupés par les événements meurtriers survenus les 15 mai et 5 juin sur le plateau du Golan, à la frontière syro-libanaise. La France souligne à nouveau l'absolue nécessité pour les autorités syriennes de faire respecter la zone de séparation entre Israël et la Syrie, conformément à la résolution 350 (1974) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

Depuis plus de quatre mois maintenant, le régime syrien s'est engagé dans la répression systématique de manifestations pacifiques, ignorant les appels de la communauté internationale. Les organisations syriennes pour la défense des droits de l'homme dénombrent aujourd'hui près de 1 500 morts et 12 000 arrestations politiques. Chaque semaine apporte son cortège de victimes civiles. Les Conseillers du Secrétaire général pour la prévention du génocide et la responsabilité de protéger ont indiqué le 21 juillet que des crimes contre l'humanité pourraient avoir été commis et continuer d'être commis en Syrie.

Le 11 juillet dernier, les Ambassades de France, des États-Unis et du Qatar à Damas ont été attaquées sans que les services de sécurité syriens ne tentent de les défendre. La France condamne de tels agissements qui contreviennent aux obligations de la Syrie au regard du droit international. Ce n'est pas avec de telles initiatives illégales, avec de telles manœuvres grossières que les autorités de Damas parviendront à détourner l'attention du problème de fond : la fin de la répression contre la population syrienne et la mise en œuvre d'une transition démocratique. Nous espérons que le Conseil de sécurité saura enfin prendre ses responsabilités pour condamner la violente répression que subit le peuple syrien.

Les événements que connaît aujourd'hui le monde arabe, territoires palestiniens compris, sont là pour nous signifier l'urgence et la force de l'aspiration des sociétés arabes à la liberté et à la démocratie. Dans quelques semaines, nous atteindrons l'échéance définie par le plan Fayyad. Les attentes de la société civile palestinienne n'ont jamais été aussi élevées. Nous ne devons pas ignorer ce signal et risquer de retomber dans une impasse, avec la menace toujours présente d'une nouvelle escalade de la violence. Nous devons y trouver l'occasion de relancer le dialogue sous les auspices de la communauté internationale. C'est au regard des propositions des parties, de leurs initiatives pour relancer le processus de paix que la France prendra ses responsabilités, dans le souci constant et unique de faire avancer la paix.

**M. Messone** (Gabon) : Monsieur le Président, nous saluons votre présidence de cet important débat sur la situation au Moyen-Orient. Nous voulons à notre tour remercier le Coordonnateur spécial, M. Robert Serry, de son exposé, qui nous a édifiés sur le processus de paix israélo-palestinien et sur les autres situations au Moyen-Orient.

Le Gabon voudrait rappeler son soutien au cadre légal, dont le fondement est les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Nous tenons à rappeler aussi notre position en faveur de la solution des deux États, palestinien et israélien, vivant en paix et côte à côte.

Le contexte actuel dans la région du Moyen-Orient appelle à de nouveaux efforts en vue de la reprise des négociations et pour parvenir à un compromis dynamique. Ce compromis doit être fondé sur les paramètres largement acceptés par la communauté internationale, qui ont été rappelés dans le discours du Président Obama.

Ma délégation reste préoccupée par l'impasse prolongée dans laquelle se trouvent les pourparlers de paix entre Israéliens et Palestiniens, et ce, en dépit des efforts louables consentis par la communauté internationale dans le but de relancer les négociations directes entre les deux parties. Nous pensons particulièrement à la réunion du Quatuor qui s'est tenue le 11 juillet à l'initiative du Gouvernement des États-Unis. Il est à regretter que cette réunion, qui a pourtant suscité quelques espoirs, n'ait pas permis de reprendre les négociations. Cette situation de blocage est intolérable car, si elle persiste, la communauté internationale risque de se diviser à nouveau sur les perspectives du processus de paix.

Comme chacun sait, de nombreux États soutiennent déjà la décision de la Palestine de

proclamer son indépendance. Ce mouvement, s'il n'est pas suivi d'une reprise des négociations, pourrait créer une situation encore plus difficile dans la région du Moyen-Orient. Le contexte actuel dans la région appelle donc de nouveaux efforts. Nous restons préoccupés par le cycle de représailles et d'attaques qui entrave la consolidation des progrès enregistrés sur le terrain par l'Autorité palestinienne. Nous souhaitons ici lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle continue de soutenir ces efforts.

Au regard de cette impasse et des blocages constatés, il est plus qu'urgent de relancer le processus de paix sur des bases claires et acceptables par toutes les parties. Ceci implique, bien sûr, l'instauration d'un climat de confiance entre les parties et un engagement à poursuivre de bonne foi les négociations de paix. La sécurité d'Israël, la création d'un État palestinien de même que la stabilité de toute la région passent aussi par cet engagement.

Pour ce qui est du Liban, ma délégation se félicite de la formation d'un nouveau gouvernement sous la conduite du Premier Ministre, M. Najib Mikati. Nous gardons espoir que ce gouvernement s'attèlera à résoudre les questions de sécurité engendrées notamment par les groupes armés non étatiques, et à relancer le dialogue et la réconciliation nationale.

S'agissant de la situation en Syrie, tout en restant préoccupée, ma délégation note toutefois l'adoption récente par le Parlement d'un projet de loi autorisant le pluralisme politique. Nous exhortons bien sûr le Gouvernement à poursuivre dans cette voie afin de regagner la confiance de la population et de la communauté internationale.

Nous condamnons la poursuite de la colonisation sur les terres palestiniennes comme nous condamnons aussi les attaques indiscriminées contre Israël. Nous souhaitons que les deux parties reviennent à la table des négociations afin de sortir de l'impasse que nous constatons actuellement.

**M. Moraes Cabral** (Portugal) (*parle en anglais*) : Monsieur le Ministre d'État Hoyer, je tiens tout d'abord à saluer votre présence parmi nous aujourd'hui. Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Serry, pour son exposé très enrichissant, ainsi que le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine pour leurs contributions au débat d'aujourd'hui.

La position et les préoccupations du Portugal sont bien connues. Nous les répétons ici, mois après mois, car la situation générale n'a malheureusement pas changé, comme l'a souligné M. Serry. Je peux donc être bref. Nous demeurons extrêmement préoccupés par l'impasse prolongée, frustrante et dangereuse dans laquelle se trouve le processus de paix palestino-israélien et l'absence de tout processus de négociation crédible. En tant que membre de l'Union européenne, nous partageons naturellement les vues qui seront exprimées plus tard par le Chef par intérim de la délégation dans le cadre du débat d'aujourd'hui.

Nous déplorons qu'aucun moyen n'ait encore été trouvé pour que les parties reprennent des pourparlers directs, suspendus depuis septembre 2010. Nous demeurons convaincus que les négociations restent le seul moyen de parvenir à un règlement définitif de la question, sur la base de la solution des deux États, avec la naissance d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable, vivant dans la paix aux côtés d'Israël et de ses autres voisins.

Pour aboutir, les négociations doivent s'appuyer sur des paramètres clairs tenant compte de principes largement reconnus. Elles doivent également régler toutes les questions liées au statut final et obtenir des résultats concrets selon un calendrier précis. Elles exigeront la ferme volonté politique des deux parties et doivent être menées de bonne foi.

Comme l'indique clairement l'évolution de la situation dans les territoires palestiniens occupés et dans l'ensemble de la région, le temps est un élément essentiel. La situation sur le terrain, telle que décrite par M. Serry, reste extrêmement inquiétante. Ces faits constituent un obstacle majeur à la paix, sapent la confiance et réduisent les chances d'appliquer une solution des deux États. Cela est d'autant plus vrai que les activités de peuplement s'accélèrent en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est; que de nouvelles terres sont confisquées dans les territoires occupés; et que la démolition de logements appartenant à des Palestiniens et l'expulsion de leurs habitants se poursuivent sans relâche.

Une fois encore, nous regrettons profondément que le sergent Gilad Shalit soit toujours en captivité et qu'on lui refuse l'accès à une aide humanitaire. Cela est absolument inacceptable, et nous insistons pour sa libération immédiate. Le Portugal est tout autant préoccupé par la hausse considérable du nombre d'incidents liés à la sécurité dans la bande de Gaza et

alentour, après une période de calme. Nous condamnons avec la plus grande fermeté les tirs de roquette depuis Gaza en direction d'Israël et nous appelons toutes les parties à renoncer à tout acte provocateur et à faire preuve de la plus grande retenue. D'autre part, le Portugal exhorte le Gouvernement israélien à lever le blocus de Gaza et à respecter pleinement la résolution 1860 (2009). Nous rappelons que toute l'aide et les marchandises légitimes destinées à Gaza doivent être livrées et acheminées par des points de passage officiels et des dispositifs reconnus.

Les Palestiniens se sont dûment employés à préparer l'édification de leur État et, comme l'a rappelé M. Serry, sont prêts à avoir un État. Je voudrais citer le Président Obama, qui a déclaré le 19 mai :

> « Les Palestiniens doivent avoir le droit de se gouverner eux-mêmes et d'atteindre leur plein potentiel dans un État souverain et d'un seul tenant. »

Nous saluons donc et encourageons fermement les efforts actuellement déployés par le Quatuor pour une reprise rapide de négociations directes sérieuses aboutissant à la création d'un État palestinien sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec des échanges de territoire équivalents convenus par les parties. Comme je l'ai dit, le temps est un élément essentiel. Non seulement le statu quo ne peut pas durer, mais il est également très dangereux.

Nous avons eu des consultations très fructueuses sur le Liban la semaine dernière, durant lesquelles j'ai clairement exprimé notre position. Je tiens à redire ici que nous condamnons l'attaque terroriste menée le 27 mai contre un convoi de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Nous déplorons également qu'il y ait eu des morts le 15 mai, lors des manifestations qui se sont déroulées dans le sud du Liban le jour anniversaire de la *Nakba*, et nous saluons l'action menée par la FINUL et les Forces armées libanaises pour que de tels faits tragiques ne se reproduisent pas le 5 juin.

Le Portugal se félicite de la formation du nouveau Gouvernement libanais. Le Liban peut maintenant s'attaquer à de nombreux problèmes et s'acquitter de ses obligations internationales, y compris celles qui lui incombent en vertu des résolutions 1701 (2006) et 1559 (2004) et celles relatives au Tribunal spécial. Nous appelons également Israël à honorer ses engagements au titre de la résolution 1701 (2006), à se retirer rapidement et complètement de la partie nord d'Al-Ghajar et à respecter pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban, qu'il s'agisse de ses terres, ou de son espace aérien et maritime.

La situation en Syrie demeure extrêmement inquiétante. Nous sommes profondément préoccupés par la répression dont continuent d'être victimes des manifestants pacifiques dans tout le pays et du bilan humain très lourd qu'elle a entraîné. Nous regrettons que les autorités syriennes n'aient toujours pas donné suite aux appels lancés pour qu'il soit immédiatement mis fin à la violence. Il est d'autre part regrettable que Damas n'ait toujours pas autorisé la conduite d'une mission d'établissement des faits, qui doit ensuite faire rapport au Conseil des droits de l'homme. Nous remercions les pays voisins qui fournissent de l'aide aux populations qui s'enfuient.

La solution à la crise exige que l'on mette immédiatement fin à la violence, que l'on engage un dialogue national crédible, authentique et sans exclusive, et que l'on entreprenne dès que possible de véritables réformes politiques. Le seul moyen de parvenir à la stabilité en Syrie sur le long terme est d'opérer une transition pacifique vers la démocratie sur la base de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale et du respect des droits de tous les citoyens. Nous appelons donc une fois encore les autorités syriennes à cesser la violence qu'elles infligent à leurs citoyens, et les exhortons à faire preuve de la plus grande retenue et à autoriser l'accès humanitaire.

**M^me^ Viotti** (Brésil) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir de vous accueillir, Monsieur le Président, et de vous voir présider la présente séance. Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Robert Serry, de son exposé, ainsi que le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine de leurs déclarations.

Nous sommes de nouveau réunis pour débattre de la situation au Moyen-Orient alors que des transformations sans précédent ont eu lieu dans la région. Malheureusement, ces transformations n'ont pas permis jusqu'ici de faire évoluer la situation israélo-palestinienne.

L'aspiration palestinienne à un État n'est pas une idée abstraite. C'est la pierre angulaire de la démocratie, de la dignité, de la liberté et des droits humains du peuple palestinien. Nous regrettons qu'hormis les désaccords entre les deux camps, les principaux partenaires du processus de paix demeurent

incapables d'aider les parties à surmonter l'impasse actuelle.

Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que les dirigeants palestiniens aient annoncé leur intention de demander à l'ONU de reconnaître l'État palestinien, sur la base des frontières d'avant juin 1967 et avec Jérusalem-Est comme capitale, et de demander à son admission à l'Organisation en tant que Membre de plein droit. L'absence d'un processus de paix renforce la légitimité de la demande palestinienne.

Faire appel à l'ONU ne doit pas être perçu comme une action unilatérale, bien au contraire. Le concept même d'une solution des deux États vient en fin de compte du système multilatéral, comme le Représentant permanent du Liban vient de nous le rappeler. La résolution 181 (II) adoptée par l'Assemblée générale en 1947 prévoyait un plan de partage. La reconnaissance de l'État palestinien est la réalisation de cette promesse vieille de 64 ans.

Puisqu'il avait joué un rôle important à la session de l'Assemblée générale ayant donné toute sa légitimité à l'État d'Israël, le Brésil sent qu'il est temps pour l'ONU d'accorder le même vote de confiance aux capacités du peuple palestinien à édifier par lui-même un État pacifique, démocratique et prospère. L'État palestinien, bien que sous occupation étrangère, est déjà une réalité sur le terrain, comme nous l'avons entendu de la bouche du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient.

Les institutions palestiniennes sont désormais suffisantes pour assurer un État fonctionnel. La reconnaissance internationale peut aider à réduire l'asymétrie qui caractérise les relations entre les parties. Elle peut aider à réaligner le débat sur l'application du droit international dans les territoires palestiniens occupés. Elle peut en outre aider à faire progresser les négociations sur les questions essentielles de manière plus juste et plus équitable. Dans la lettre dans laquelle le Brésil a reconnu l'État de Palestine, nous avons rappelé que seuls le dialogue et la coexistence pacifique avec ses voisins peuvent véritablement faire avancer la cause palestinienne.

Les résolutions 1850 (2008) et 1860 (2009) encouragent la réconciliation intrapalestinienne et la formation d'un Gouvernement palestinien attaché aux principes du Quatuor et à l'Initiative de paix arabe, et respectueux des engagements de l'Organisation de libération de la Palestine. L'accord de réconciliation palestinien signé au Caire au mois de mai est un premier pas vers cet objectif important, qui fournira aux Palestiniens une représentation unie et cohérente.

Nous engageons instamment les dirigeants palestiniens à souscrire pleinement aux principes de la non-violence, des droits de l'homme et de la démocratie en tant que principes fondamentaux de leur lutte pour mettre fin à l'occupation. Nous attendons d'eux qu'ils soient pleinement respectueux de la sécurité de l'État d'Israël et du droit d'Israël à exister dans la paix et l'harmonie avec ses voisins.

Un nouveau Moyen-Orient est en train de voir le jour sous nos yeux. La légitimité des mouvements aspirant à la transformation réside dans le caractère démocratique de leurs demandes et dans la nature pacifique de leurs actions. Dans chaque contexte national, ces forces trouveront leur expression politique particulière en fonction des diverses conditions stratégiques, sécuritaires, ethniques et économiques. Les défis seront multiples. Le véritable changement, en accord avec les aspirations du peuple, ne peut venir que de l'intérieur.

Nous condamnons de nouveau, et le plus fermement possible, le recours à la force meurtrière contre des manifestants non armés. La répression n'aura pour seul effet que de renforcer la volonté de ceux qui luttent pour faire respecter leurs droits universels et fondamentaux. Puisque nous sommes solidaires de ceux qui manifestent pacifiquement en faveur de la démocratie et de la justice sociale, nous devons trouver les moyens de parvenir à des solutions politiques pacifiques débouchant sur de véritables réformes. Un engagement international de longue durée sera nécessaire afin de veiller à ce que ces transformations soient suivies d'un développement plus équitable et d'une vie meilleure pour tous les citoyens de la région.

**M. Barbalić** (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier M. Robert Serry, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé. Nous remercions également le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine de leur présence et de leur contribution au présent débat.

La Bosnie-Herzégovine demeure profondément préoccupée par l'absence de progrès dans le processus de paix au Moyen-Orient. L'impasse actuelle n'est dans l'intérêt ni du peuple israélien, ni du peuple palestinien. L'échéance fixée pour la fin des négociations de paix se rapproche à grands pas. Par

conséquent, nous ne pouvons plus nous permettre un report du début de négociations sérieuses et responsables entre Israéliens et Palestiniens. En ce moment décisif, il est également vital que le Conseil de sécurité, le Quatuor, la Ligue des États arabes et d'autres acteurs régionaux et internationaux poursuivent leurs efforts afin d'amener les parties à entreprendre des pourparlers directs approfondis.

À cet égard, nous saluons la déclaration faite le 19 mai par le Président Obama et son appel à prendre des mesures décisives afin de parvenir à une paix durable qui pourvoie à deux États pour deux peuples. De notre côté, nous réitérons notre attachement à la solution des deux États, avec l'État d'Israël et un État de Palestine indépendant, démocratique, viable et d'un seul tenant, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Les bouleversements qui surviennent actuellement dans la région traduisent clairement les aspirations démocratiques des populations du Moyen-Orient. Ce nouvel environnement peut aider à accélérer le processus de négociation. Nous espérons que les parties concernées sauront prendre acte de cette nouvelle dynamique et, en menant des négociations approfondies, rejoindront la vague de changements positifs qui déferle sur le Moyen-Orient.

La poursuite des activités de peuplement dans les territoires occupés est illégale au regard du droit international et contraire aux obligations d'Israël au titre de la Feuille de route. Ces activités représentent un obstacle sur la voie de la paix globale. Nous appelons donc Israël à répondre positivement aux appels de la communauté internationale en mettant fin à toutes les activités de peuplement dans les territoires occupées palestiniens, y compris Jérusalem-Est.

La Bosnie-Herzégovine maintient fermement sa position selon laquelle les populations civiles doivent être protégées. C'est pour cette raison que nous appelons les parties à faire montre de retenue et à faire tout leur possible pour éviter la violence et d'autres pertes de vies innocentes.

Le statu quo de la situation insupportable et improductive qui prévaut à Gaza est aussi une source de préoccupation. À cet égard, nous nous félicitons de ce que le Gouvernement israélien ait récemment approuvé l'entrée de matériaux destinés aux nouveaux logements et aux écoles devant être construits par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Cependant, nous pensons sincèrement que cela ne suffit pas et qu'il faut en faire davantage. Seule la mise en œuvre de la résolution 1860 (2009) peut répondre aux besoins fondamentaux des Palestiniens, au nombre d'1,5 million, qui vivent dans la bande de Gaza. C'est pourquoi nous réitérons notre appel en faveur de la mise en œuvre intégrale de la résolution 1860 (2009) et de l'ouverture immédiate, durable et sans conditions des points de passage pour permettre le passage de Gaza et vers Gaza de l'aide humanitaire, des marchandises et des personnes, notamment des produits provenant de la Cisjordanie. Il faut aussi s'occuper des problèmes d'Israël en matière de sécurité, en particulier mettre un terme à la violence et au trafic d'armes vers Gaza.

Pour terminer, la Bosnie-Herzégovine est d'avis que la paix et la stabilité durables dans la région du Moyen-Orient ne seront possibles que grâce à des efforts diplomatiques et à un attachement sans réserve au processus de paix. À cette fin, nous attendons des parties qu'elles prennent des décisions difficiles et reprennent sans tarder les pourparlers directs.

**M. Pankin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes heureux, Monsieur le Ministre, de vous souhaiter la bienvenue en tant que Président de la présente séance du Conseil de sécurité. Nous remercions le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Robert Serry, de son exposé très complet sur l'évolution de la situation dans la région. Nous regrettons de constater que l'intransigeance reste de mise concernant un règlement au Moyen-Orient. Les positions des parties demeurent diamétralement opposées et la méfiance mutuelle continue de régner.

De ce fait, nous sommes dans l'impasse. Voilà près d'un an que le processus de négociation est au point mort. Cette situation est très néfaste et dangereuse compte tenu des vastes changements et transformations qui s'opèrent actuellement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Ces changements ne doivent d'ailleurs pas occulter la tâche qui est la nôtre, à savoir favoriser un règlement au Moyen-Orient. Pour rétablir la confiance, il faut avant tout que les parties s'abstiennent de toute mesure pouvant préjuger l'issue du règlement final. Elles doivent éviter toute manifestation de violence, en particulier contre les civils, et démontrer dans les faits qu'elles sont prêtes à accepter un compromis. Dans ce contexte, il est impératif que les activités de colonisation, surtout à Jérusalem-Est, cessent.

Nous pensons qu'il importe de souligner que les négociations doivent rependre sur la base des principes juridiques internationaux bien connus, notamment les résolutions du Conseil de sécurité, le mandat de la Conférence de Madrid et la Feuille de route. Les tentatives visant à altérer cette base ne rapprocheront nullement les parties de l'ouverture d'un dialogue constructif.

En outre, nous voudrions insister sur l'Initiative de paix arabe. Étant donné le rôle que jouent la Ligue des États arabes et son Comité de suivi pour promouvoir cette initiative dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient, nous sommes favorables à ce qu'une coordination étroite s'instaure entre le Quatuor et cette organisation régionale. De fait, telle est la manière dont nous envisageons la stratégie internationale commune et ciblée pour régler le problème clef du Moyen-Orient. Nous estimons que l'objectif ultime du processus de négociation doit être l'exercice par le peuple palestinien de son droit inaliénable d'établir son propre État indépendant et viable, dans toute son intégrité territoriale et avec Jérusalem-Est pour capitale, un État qui vive dans la paix et la sécurité avec Israël et au sein de frontières internationalement reconnues sur la base de la Ligne de 1967 et des échanges de terres qui auront été convenus.

La mise en œuvre d'un accord israélo-palestinien, quel qu'il soit, sera immanquablement remise en question tant qu'il n'y aura pas un partenaire unique du côté palestinien. C'est pourquoi, la Russie appuie les initiatives palestiniennes en faveur de la réconciliation nationale. Nous sommes prêts à contribuer à la bonne mise en œuvre des plans pour réaliser l'unité entre tous les Palestiniens et à fournir une assistance complète à un futur Gouvernement palestinien.

Nous sommes gravement préoccupés par les tensions actuelles dans la bande de Gaza et par les difficultés que continuent d'endurer la paisible population palestinienne. Nous plaidons avec insistance pour la levée complète du blocus israélien sur la bande de Gaza.

Un règlement définitif, global et juste au Moyen-Orient n'est possible que s'il porte sur tous les volets, notamment les volets syriens et libanais. Nous prônons le respect strict et sans condition des décisions pertinentes du Conseil de sécurité pour rétablir la paix et la sécurité dans la région et parvenir à une normalisation des relations entre Israël et ses voisins.

Dans ces conditions, nous sommes convaincus que le rôle de médiation du Quatuor pour le Moyen-Orient est plus nécessaire que jamais afin de trouver une solution acceptable pour la reprise du processus de négociation et la définition des paramètres d'un règlement, lequel doit intervenir grâce au dialogue entre les parties concernées.

**Sir Mark Lyall Grant** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier M. Robert Serry de son exposé de ce matin et les Représentants permanents de la Palestine et d'Israël de leurs déclarations importantes.

Au moment même où nous parlons, des événements historiques se déroulent au Moyen-Orient. La lutte résolue des peuples de la région pour exercer leurs droits universels en dépit, parfois, de la répression brutale de leurs gouvernements permet de retrouver foi en l'avenir. La seule réponse valable aux revendications légitimes de la population consiste à entreprendre des réformes durables. La Syrie est l'exemple le plus flagrant de cette lutte pour les droits fondamentaux et de la brutalité d'un régime autocratique qui refuse d'accorder à son peuple ce qu'il demande et ce au quoi il a droit.

Nous condamnons la poursuite des violences brutales en Syrie, le meurtre de manifestants pacifiques et les attaques contre les ambassades des États-Unis et de France à Damas. Le régime syrien a tué plus de 1 500 civils et le nombre de morts augmente de jour en jour. Le Président Al-Assad prétend qu'il contrôle les différentes factions présentes en Syrie, mais la brutalité de son régime risque d'enflammer les tensions sectaires. Le Président Al-Assad doit sans tarder entreprendre les réformes profondes qu'il a promises et faire en sorte qu'elles marquent le début d'une transition durable vers un nouveau système politique qui réponde aux aspirations de la population syrienne.

Nous estimons qu'il est grand temps que le Conseil de sécurité agisse pour exiger la fin des violences et appeler à la mise en place d'un processus politique dirigé par les Syriens. Nous continuerons de militer en faveur d'une telle action et de nous opposer à ceux, qui au sein de ce Conseil, refusent de prendre leurs responsabilités.

Les événements au Moyen-Orient sont inextricablement liés aux efforts pour trouver une solution à long terme au conflit israélo-palestinien. À l'heure où les peuples de la région se battent pour l'exercice de leurs droits, les Palestiniens doivent eux

aussi réaliser leur aspiration à un État de Palestine indépendant et viable.

Nous l'avons déjà dit, ce serait une honte et même une source de profonde instabilité que les espoirs des Palestiniens ne se réalisent pas alors que la région tout autour d'eux se sera transformée. Il est par conséquent essentiel de faire avancer le processus de paix. Le mois de septembre, qui est l'échéance fixée par le Président Obama et le Quatuor pour accueillir la Palestine comme Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, et qui marquera également la fin du programme d'édification de l'État mis en œuvre par l'Autorité palestinienne, approche à grand pas.

On court le risque de voir, en septembre, tous les acteurs du processus de paix perdre espoir et se contenter de gérer la situation, même si, selon nous, ce scénario est encore prématuré. Les parties doivent redoubler d'efforts pour sortir de l'impasse et reprendre les négociations directes sur la base des paramètres qui ont été clairement définis, c'est-à-dire la solution des deux États selon les frontières de 1967 et en fonction des échanges de terres mutuellement acceptés; des arrangements de sécurité qui garantissent la souveraineté palestinienne tout en donnant des assurances suffisantes à Israël; Jérusalem, capitale des deux États; et une solution équitable à la question des réfugiés. Nous encourageons le Quatuor à énoncer ces paramètres simples et nous exhortons les parties à reprendre les pourparlers.

Ni Israël ni les Palestiniens ne peuvent se permettre de laisser l'impasse actuelle se transformer en un statu quo à long terme. Ils doivent agir maintenant pour préserver les chances et les espoirs d'une paix durable. Je voudrais insister en particulier sur trois domaines dans lesquels ils doivent consentir de plus grands efforts pour éviter que la confiance ne s'émiette davantage.

Premièrement, les activités de peuplement doivent cesser. La poursuite de la construction de colonies en Cisjordanie et à Jérusalem-Est n'est pas qu'illégale, elle détruit de plus en plus les chances d'un État palestinien d'un seul tenant, qui partagerait avec Israël la même capitale, Jérusalem. Tout comme la construction des colonies, les activités associées, telle la destruction des infrastructures d'approvisionnement en eau potable par les autorités israéliennes, mettent en péril la survie même de villages palestiniens entiers en Cisjordanie. L'arrêt de la construction des colonies et des activités associées n'est pas un luxe, mais une question de vie ou de mort.

Deuxièmement, Israël a des préoccupations tout à fait légitimes en matière de sécurité, auxquelles il faut continuer de veiller. Il est indispensable de poursuivre la coopération en matière de sécurité et de faire en sorte que les attaques à la roquette lancées sur Israël depuis Gaza cessent totalement et de manière durable pour rassurer l'opinion publique et le Gouvernement israéliens quant au fait qu'ils ont bien en face d'eux un véritable partenaire de paix.

Troisièmement, des mesures supplémentaires doivent être prises pour améliorer l'accès à Gaza. Les restrictions qui étouffent l'économie gazaouie alimentent la haine, le radicalisme et la violence. La relance de l'économie et la résurgence d'un vrai milieu d'affaires à Gaza sont certes capitales pour la population de Gaza, mais servent aussi résolument les intérêts d'Israël en matière de sécurité.

Il n'y a pas de temps à perdre pour progresser vers la paix. L'histoire nous a appris que l'immobilisme n'était jamais la solution dans le conflit israélo-palestinien. Soit on progresse vers un règlement négocié, soit on retombe dans la violence. C'est aux dirigeants des deux camps qu'il appartient de prendre les mesures audacieuses qui s'imposent pour que ce soit la première solution qui prévale et non la dernière.

**M. Hardeep Singh Puri** (Inde) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je voudrais, Monsieur le Président, vous souhaiter la bienvenue à New York et vous remercier d'être venu présider le présent débat public. Je voudrais également remercier le Coordonnateur spécial, M. Robert Serry, de son exposé complet et le Représentant permanent d'Israël ainsi que l'Observateur permanent de la Palestine de leurs déclarations, dont nous avons soigneusement pris note.

Depuis notre dernier débat public au Conseil sur la question (voir S/PV.6520), les factions palestiniennes ont signé un accord. Les principaux éléments de cet accord comprennent la réforme de l'Organisation de libération de la Palestine, la tenue d'élections d'ici mai 2012 et la mise en place d'organisations unifiées, de la réconciliation nationale et d'un comité conjoint chargé de la mise en œuvre de l'accord. L'unité entre les parties palestiniennes devra non seulement mettre fin à la division entre la Cisjordanie et Gaza, mais également permettre de créer des institutions d'État à Gaza. À cette fin, nous espérons que les parties palestiniennes réussiront à

mettre rapidement en œuvre l'accord conclu en vue de la réconciliation. Nous espérons également que le Hamas ne se contentera pas d'accepter la réalité de l'État d'Israël, mais qu'il coopérera également avec l'Autorité palestinienne afin de répondre aux préoccupations de sécurité israéliennes.

L'impasse dans laquelle se trouvent les pourparlers semble, toutefois, engendrer un sentiment de désespérance dans les territoires palestiniens. Cela fait maintenant plus de quatre mois que les débats mensuels sur la question palestinienne au sein de ce Conseil sont suspendus à l'espoir que le Quatuor présente un ensemble de mesures concrètes permettant aux Palestiniens et aux Israéliens de reprendre les pourparlers. Cet espoir a une fois de plus été démenti à l'issue de la réunion du 11 juillet du Quatuor, à Washington, qui n'a donné lieu à aucune déclaration.

Au cours des dernières années, l'Autorité palestinienne a enregistré des progrès notables dans le renforcement des institutions de l'État et l'amélioration de l'économie cisjordanienne, ainsi que dans son rapprochement avec différentes factions, dont le Hamas. Ces progrès lui ont valu les éloges de l'ensemble de la communauté internationale. Les efforts que déploie l'Autorité palestinienne en matière d'édification de l'État ont, toutefois, atteint leurs limites aussi bien géographiques qu'institutionnelles. Tout progrès supplémentaire exigerait la reprise des pourparlers sur la question du statut définitif.

La situation humanitaire dans la bande de Gaza, par ailleurs, reste une grave cause de préoccupation. Non seulement le blocus de Gaza a des répercussions néfastes sur la population, mais il pousse certains activistes à donner libre cours à leur sentiment d'exaspération en recourant à la violence, ce qui ne fait que compliquer encore la situation sur le terrain et accroître la vulnérabilité d'Israël et ses craintes pour sa sécurité.

L'impasse dans laquelle se trouvent les pourparlers et la situation humanitaire préoccupante peuvent avoir pour effet de compliquer encore davantage une situation déjà fragile. Nous partageons le sentiment de la communauté internationale, à savoir que le gel des activités de peuplement dans les territoires palestiniens pourrait permettre la reprise des pourparlers de paix. Nous appelons par conséquent Israël à mettre en œuvre l'allocution faite à la Knesset en mai dernier par le Premier Ministre, M. Nétanyahou, où il a déclaré qu'Israël pouvait envisager un compromis territorial en échange de sa sécurité et de sa reconnaissance. La cessation des activités d'implantation doit être la première mesure de ce processus. Si cette mesure essentielle n'est pas prise et si les pourparlers de paix ne sont pas repris, la désespérance croissante pourrait conduire les parties à des mesures susceptibles d'engendrer une escalade incontrôlable. À l'approche du mois de septembre, il importe de prendre conscience que le temps dont disposent Palestiniens et Israéliens pour saisir cette occasion est compté.

D'autres questions liées aux territoires arabes encore sous occupation israélienne sont d'importance tout aussi grande. Les progrès en ce qui concerne les volets libanais et syrien sont au cœur de toute paix globale durable dans la région. Dans une région comme celle-ci qui connaît un peu partout actuellement des mouvements de contestation, la zone déstabilisée par l'impasse persistante des pourparlers de paix pourrait être beaucoup plus importante. À cet égard, les événements des 15 mai et 5 juin derniers montrent combien la situation est précaire et à quel point il est facile d'inciter à la violence à plus grande échelle, et partant, de déstabiliser toute la région. Nous craignons, par conséquent, qu'en l'absence d'une reprise rapide des pourparlers de paix, des mesures unilatérales des deux parties soient à prévoir, ce qui creuserait encore l'écart entre elles et rendrait plus difficile un règlement global. Nous appelons par conséquent les membres du Quatuor à intensifier leurs efforts, collectivement et séparément, afin de mettre fin à l'impasse.

L'Inde a une tradition de solidarité de longue date avec le peuple palestinien. Elle a appuyé la lutte du peuple palestinien pour un État de Palestine souverain, indépendant, viable et uni, ayant pour capitale Jérusalem-Est et vivant à l'intérieur de frontières sûres et reconnues aux côtés d'Israël, en paix, comme le prévoient l'initiative de paix arabe, la Feuille de route du Quatuor et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

L'Inde assiste le peuple palestinien dans le renforcement de ses capacités et de ses institutions par le biais de programmes d'aide matérielle et technique. Dans le cadre du forum Inde, Brésil et Afrique du Sud, l'Inde a également proposé son aide. Elle verse en outre 1 million de dollars à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, prolongeant sa tradition de solidarité avec le peuple palestinien alors qu'il cherche à atteindre ses objectifs légitimes et à se

développer de façon digne et autonome. En outre, nous avons fourni chaque année, depuis deux ans, une aide budgétaire non liée de 10 millions de dollars à l'Autorité palestinienne.

Pour terminer, je voudrais redire que nous comptons sur les parties pour reprendre les pourparlers sans plus de retard. Ces pourparlers devraient aboutir à un règlement définitif et global du conflit au Moyen-Orient. Nous nous devons et nous devons aux générations à venir d'Israéliens et de Palestiniens de veiller à ce que les deux peuples ne restent pas englués dans le conflit mais parviennent à vivre dans la paix et la sécurité.

**M. Alzate** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais avant toute chose, Monsieur le Président, vous souhaiter très chaleureusement la bienvenue dans cette enceinte et saisir cette occasion pour vous exprimer notre appui, au nom de ma délégation, dans la conduite de ce débat. Je remercie également le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Robert Serry, de son rapport détaillé sur la situation dans la région, y compris la question palestinienne.

Les événements récents au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ont suscité au sein de la communauté internationale un intérêt constant. La Colombie n'a pas été étrangère à cette situation et a exprimé à maintes reprises, à cet égard, son ferme appui aux aspirations légitimes des peuples de la région au respect de leurs droits et libertés fondamentaux, ainsi qu'à une vie meilleure et plus digne.

Nous comprenons la situation au Moyen-Orient comme un problème global. C'est la raison pour laquelle nous préconisons une solution structurée et durable à la situation instable de la région. Nous appelons à la cessation de l'emploi ou de la menace de la force et à la fin du terrorisme. Face à cette question, notre pays reste fidèle aux principes démocratiques et aux objectifs suprêmes de la paix et de la sécurité internationales. Nous comprenons que le peuple palestinien aspire à la reconnaissance rapide de l'État palestinien. C'est pourquoi nous continuons d'appuyer l'objectif de la création d'un État palestinien viable, coexistant en paix avec Israël à l'intérieur de frontières sûres et reconnues sur le plan international, définies sur la base des frontières de 1967 et des modifications convenues de concert entre les parties.

Nous sommes préoccupés par la suspension des pourparlers de paix et prions les parties de se rasseoir à la table des négociations le plus tôt possible. Nous estimons que le seul moyen de régler durablement le conflit est de négocier. Nous sommes convaincus qu'en l'absence d'un accord accepté par les deux parties, nous répéterions l'erreur commise en 1947.

Nous appuyons l'action du Quatuor et la mise en œuvre de la Feuille de route. C'est pourquoi nous partageons le point de vue exprimé par le représentant du Quatuor le 11 juillet, à savoir que nous devons lancer un appel urgent aux parties afin qu'elles surmontent les obstacles actuels et qu'elles trouvent un moyen de reprendre les négociations directes, sans attendre et sans conditions préalables, lançant une phase de négociations préparatoires qui optimisera les chances de succès. D'autre part, nous appuyons toutes les initiatives entreprises par l'ONU.

Nous estimons que les colonies font obstruction à la recherche d'une paix durable au Moyen-Orient. Non seulement elles sont illégales au regard du droit international, mais elles portent également atteinte aux accords énoncés dans la Feuille de route. Nous sommes convaincus qu'il est essentiel que les deux parties se conforment au droit international et qu'elles honorent leurs obligations et leurs engagements respectifs.

En outre, la communauté internationale doit continuer d'appuyer le renforcement institutionnel de l'Autorité palestinienne pour permettre la construction d'un État viable. Nous convenons avec le Quatuor qu'il importe que le Hamas renonce à la violence, reconnaisse Israël et renonce expressément à utiliser le terrorisme comme outil politique.

Les Israéliens et les Palestiniens ne peuvent continuer de vivre dans un climat de confrontation et de méfiance. Nous lançons un appel vigoureux à la reprise des pourparlers entre les parties, sur la base du respect mutuel et de la reconnaissance de l'identité et des droits de chaque peuple. Les Palestiniens ont le droit de créer leur propre État, de vivre en paix avec Israël et d'œuvrer à la prospérité commune. Les générations futures de Palestiniens doivent grandir en connaissant l'espoir, pas le désespoir. De même, les générations actuelles et futures d'Israéliens doivent pouvoir vivre sans craindre les attaques et profiter de relations pacifiques avec les pays arabes voisins.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national en ma qualité de Ministre d'État.

Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Robert Serry, de son excellent exposé.

L'Allemagne s'associe à la déclaration qui sera prononcée tout à l'heure au nom de l'Union européenne.

Nous nous trouvons à un moment crucial du processus de paix au Moyen-Orient. Les peuples de la région se soulèvent pour défendre leur liberté, promouvoir la démocratie et améliorer leurs conditions de vie. Dans le même temps, le processus de paix israélo-palestinien reste dans l'impasse. Dans un contexte régional instable, il est plus urgent que jamais d'instaurer une paix durable entre Israéliens et Palestiniens. Pour les peuples de la région, les progrès du processus de paix enverraient un signal fort de stabilité et témoigneraient des mérites de la politique et de la diplomatie.

Nous partageons tous la même vision. Nous voulons voir l'État d'Israël et un État de Palestine souverain, indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable vivre côte à côte dans la paix et la sécurité. Il est temps d'accomplir des progrès décisifs. Le Premier Ministre Nétanyahou et le Président Abbas doivent honorer leurs responsabilités et prendre des mesures courageuses pour favoriser la reprise de pourparlers de fond directs.

Nous demeurons convaincus qu'il est essentiel de définir des paramètres clairs pour que les négociations aboutissent. Le Président Obama a présenté une approche équilibrée dans son discours du 19 mai. De son côté, l'Union européenne a articulé les paramètres qu'elle considère comme fondamentaux. L'Allemagne, le France et le Royaume-Uni ont fait connaître leur position sur la question dans une explication de vote commune présentée au Conseil (voir S/PV.6484). Nous continuons de croire que les paramètres doivent être approuvés sur le plan international pour jeter les bases de négociations véritables.

Le Quatuor continue de jouer un rôle central dans ce processus et s'est tenu en contact permanent avec les parties. L'Allemagne appuie fermement les efforts déployés par la Haute Représentante de l'Union européenne, la baronne Ashton, au sein du Quatuor en vue de mettre au point une démarche crédible et équilibrée pour relancer et faciliter le processus de paix. Nous prions le Quatuor de poursuivre et d'intensifier ses efforts en vue de définir un cadre de négociations juste et équilibré et de mettre en route la progression du processus avant la date limite de septembre qu'il a lui-même approuvée.

Les dirigeants palestiniens ont annoncé qu'ils pourraient s'adresser à l'ONU dans leur quête d'accession au statut d'État. Dans le même temps, les Palestiniens ont clairement fait savoir qu'ils privilégiaient l'option de la reprise des négociations. Les Palestiniens attendent de leurs dirigeants qu'ils fassent avancer le processus de création d'un État palestinien. L'Allemagne reconnaît les progrès remarquables accomplis par l'Autorité palestinienne s'agissant d'édifier les institutions du futur État de Palestine. Dans leurs rapports, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'ONU ont clairement affirmé que l'Autorité palestinienne avait dépassé le seuil à partir duquel un État est considéré comme fonctionnel dans les secteurs clefs. À présent, le processus politique doit rattraper d'urgence les progrès considérables accomplis sur le terrain. Dans le même temps, nous devons tout faire pour préserver les progrès accomplis sur la voie de l'accession de la Palestine au statut d'État.

Je vais être très clair sur ce point : l'Allemagne est favorable à la création d'un État palestinien. Naturellement, cet État deviendra Membre de l'ONU. Il est urgent de progresser dans cette voie. Les Palestiniens et les Israéliens attendent depuis trop longtemps que ce conflit se termine. Il n'existe toutefois pas d'alternative viable ou acceptable aux négociations. Seules les négociations mettront fin à l'occupation, et seules les négociations peuvent permettre de régler les problèmes essentiels. Il est donc essentiel de s'abstenir de prendre toute mesure qui n'est pas propice à un règlement global du conflit et qui pourrait saper la confiance entre les parties.

Nous sommes profondément préoccupés par la pensée que si nous ne parvenons pas à mettre en place un environnement politique propice à la réalisation de la solution des deux États, les conséquences pourraient en être sérieuses. L'Allemagne demeure profondément préoccupée par l'implantation continue de colonies dans les territoires palestiniens et à Jérusalem-Est et par les nouveaux projets de construction, ainsi que la confiscation récente de terres en Cisjordanie, la première depuis 2008.

Devant ce Conseil, l'Allemagne, de concert avec la Grande-Bretagne et la France, a clairement fait connaître sa position sur la question des colonies : elles sont illégales au regard du droit international et font

obstruction à la paix, et elles représentent une menace à la solution des deux États. Toute activité de colonisation, y compris à Jérusalem-Est, doit donc cesser immédiatement. Tous les membres du Conseil conviennent que la poursuite des activités de colonisation représente un obstacle de taille à l'instauration d'une paix juste, durable et globale. Il est regrettable que l'implantation de colonies se poursuive en dépit de si nombreux appels.

Gaza demeure une source de profonde préoccupation. Nous condamnons fermement la reprise récente des tirs de roquette et de mortier en direction du territoire israélien, après le cessez-le-feu qui a suivi l'Accord du Caire. Ces actes sont tout à fait inacceptables. L'Allemagne reconnaît le droit d'Israël à protéger ses citoyens contre ces attaques. Dans le même temps, nous demandons à Israël d'exercer ce droit avec discernement pour éviter une nouvelle escalade. Nous demandons à nouveau la libération immédiate et inconditionnelle du sergent Gilad Shalit, qui est retenu en otage depuis maintenant plus de cinq ans.

Je passe maintenant à l'un des problèmes qui nous attendent. Il importe de maintenir l'évolution favorable initiée par l'Autorité palestinienne. La situation financière actuelle est critique. Nous ne savons pas combien de temps les salaires et traitements pourront encore être payés. Nous appelons tous les donateurs à honorer leurs engagements actuels. Il pourrait également s'avérer nécessaire de mobiliser une nouvelle fois les donateurs internationaux, et nous serions heureux de voir se concrétiser une telle initiative.

Nous devons contribuer à créer et à préserver des conditions propices à une croissance économique autonome, y compris à Gaza. Pour aller de l'avant, il importe de mettre pleinement en œuvre la résolution 1860 (2009), qui appelle à l'ouverture immédiate, durable et inconditionnelle des points de passage pour faciliter le passage des biens et des personnes en provenance et à destination de Gaza, mais aussi à la prévention du trafic d'armes et de munitions. Dans le même temps, nous attendons de tout gouvernement palestinien qu'il fasse preuve d'un attachement sans équivoque au principe de la non-violence, à la solution des deux États et à un règlement pacifique négocié du conflit israélo-palestinien, en acceptant les accords et honorant les obligations préalables, notamment le droit légitime d'Israël à exister. Dans le même ordre d'idées, nous attendons des membres du Gouvernement israélien qu'ils acceptent sans équivoque la solution des deux États et qu'ils fassent tout leur possible pour favoriser sa mise en œuvre.

La population du Moyen-Orient subit depuis trop longtemps le conflit et les affrontements. Notre objectif commun est d'instaurer une paix juste et durable qui mettra fin au conflit et satisfera toutes les réclamations. Les nombreuses tentatives d'atteindre cet objectif effectuées récemment ont été déjouées. Nous comprenons l'impatience croissante, mais nous devons être clairs quant à ce qui nous rapprochera de la paix, et ce qui pourrait entraîner de nouvelles frustrations.

Je voudrais dire un mot sur la Syrie. Nous sommes profondément choqués par les événements qui se déroulent actuellement dans ce pays. Malgré les promesses de réforme et de dialogue avec l'opposition, les actions militaires, les tueries, les arrestations et la répression se poursuivent. Nous sommes préoccupés par les actes de violence commis entre membres de différentes confessions. Nous exhortons le Gouvernement syrien à cesser de jouer la carte sectaire. Le régime syrien doit mettre immédiatement fin à toutes les violences et à la répression dirigées contre le peuple syrien. On n'aura la chance de lancer un processus politique viable que si la violence prend fin. La transition vers une nouvelle Syrie doit se fonder sur la pleine participation politique de tous ses citoyens et sur l'attachement à la protection et à la promotion des droits de l'homme.

Il n'appartient pas aux étrangers de décider de l'avenir de la Syrie. C'est une question de souveraineté populaire. Le peuple syrien parle haut et clair, de même que les peuples égyptien et tunisien ont exprimé leurs vues. Il faut répondre aux demandes légitimes du peuple syrien. Le Conseil de sécurité ne peut pas rester à l'écart. Nous sommes fermement convaincus qu'il est de la plus haute importance que le Conseil envoie un signal fort condamnant les violences et la répression actuellement subies par le peuple syrien. Le Conseil de sécurité doit assumer sa responsabilité.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de l'Égypte.

**M. Abdelaziz** (Égypte) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur d'intervenir aujourd'hui au Conseil au nom du Mouvement des pays non alignés et de commencer par vous souhaiter la bienvenue, Monsieur le Président, alors que vous assumez la présidence du Conseil

aujourd'hui, et par exprimer les remerciements du Mouvement pour l'exposé présenté aujourd'hui par M. Robert Serry, Coordonnateur spécial de l'ONU et Représentant spécial du Secrétaire général.

Le Mouvement des pays non alignés estime qu'à ce tournant de l'histoire, la communauté internationale doit renouveler sa détermination de défendre son attachement de longue date à la concrétisation de la solution des deux États au conflit israélo-palestinien, sur la base du droit international et des termes de référence bien connus du processus de paix ces 20 dernières années. La communauté internationale s'accorde sur le fait que nous devons mettre fin à l'occupation israélienne des terres palestiniennes et arabes qui remonte à 1967; obtenir l'indépendance de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est comme capitale, sur la base des frontières du 4 juin 1967; parvenir à un règlement juste du sort pitoyable des réfugiés palestiniens et donc à l'instauration d'une paix juste, durable et globale.

Il est donc regrettable que tous les efforts concrets accomplis à ce jour par les parties internationales et régionales concernées, y compris le Quatuor à sa dernière réunion du 11 juillet à Washington, n'aient pas encore mené à la reprise et au progrès des négociations directes concernant le volet palestino-israélien. Le Mouvement juge tout aussi inquiétant que la simple publication d'une déclaration du Quatuor soit devenue un problème en soi, ce qui met en lumière la nécessité d'améliorer l'efficacité de ce mécanisme et de régler le conflit qui continue de représenter une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Il convient également de regretter et de condamner le fait qu'Israël, puissance occupante, poursuive ses activités de peuplement illégales dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, ainsi que de nombreuses autres politiques et pratiques illégales qui continuent d'envenimer la situation sur le terrain et d'aggraver les tensions. Ces pratiques illégales représentent également l'obstacle principal aux efforts visant à reprendre des négociations de paix crédibles et rendent pratiquement impossible la réalisation de la solution des deux États sur la base des frontières du 4 juin 1967. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés condamne vigoureusement la loi sur le boycottage promulguée par la Knesset israélienne ce mois-ci, qui criminalise le peuple ou les organisations appelant au boycott des colonies israéliennes illégales. C'est une loi que de nombreuses personnes en Israël trouvent non constitutionnelle et antidémocratique.

Les récentes déclarations sur la création de milliers d'autres logements illégaux ainsi que le rythme continu et sans précédent de la démolition par Israël des maisons et biens palestiniens, en particulier dans les quartiers de Jérusalem-Est occupé, afin de construire de nouveaux logements au cœur de la ville, attestent des intentions hostiles d'Israël et démentent le prétendu attachement de son gouvernement au processus de paix et à la solution des deux États. Toutes les indications actuelles, des déclarations provocantes à la construction accélérée sur le terrain et à la révocation continue des droits de résidence de Palestiniens, prouvent qu'Israël préfère la colonisation à la paix. En effet, à ce jour, Israël a persisté dans ses tentatives illégales de modifier la composition géographique et démographique des territoires palestiniens, notamment Jérusalem-Est, dont l'annexion a été et continuera d'être rejetée et non reconnue par la communauté internationale.

Le parrainage, par la grande majorité des États membres du Mouvement des pays non alignés, du projet de résolution (S/2011/24) présenté plus tôt cette année au Conseil, qui appelle à la cessation immédiate de toute activité de colonisation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, traduit la position internationale sur cette question importante. Le Mouvement regrette que le projet de résolution n'ait pas été adopté par le Conseil, comme nous l'avions espéré et escompté conformément au devoir du Conseil, en vertu de la Charte, de faire face à la sape délibérée par Israël de la recherche de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient. Le Mouvement des pays non alignés souligne sa position, clairement énoncée à la Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés tenue en mai à Bali, en Indonésie, et lance un nouvel appel au Conseil pour qu'il exige avec fermeté qu'Israël, puissance occupante, respecte ses obligations juridiques.

En outre, nous pensons que les appels au respect de la légalité internationale doivent se conjuguer à une action crédible. Israël doit être appelé à se conformer à toutes les obligations qu'il a souscrites en vertu de la Quatrième Convention de Genève, des résolutions pertinentes de l'ONU et de la Feuille de route, sans exception, et doit être tenu responsable des violations qu'il a commises. Cela comprend l'obligation de mettre immédiatement et complètement fin à toutes les activités de peuplement et de respecter le consensus

international sur la question, à savoir les appels de l'ONU, du Mouvement des pays non alignés, de l'Organisation de la coopération islamique, de l'Union européenne, du Quatuor et de tous les autres organismes et acteurs internationaux et régionaux concernés.

Le Mouvement des pays non alignés souligne également la nécessité de contraindre Israël, Puissance occupante, à lever pleinement son blocus illégal de la bande de Gaza, conformément à ses obligations en vertu du droit international, de la résolution 1860 (2009) et de toutes les autres résolutions pertinentes de l'ONU. Ce blocus inhumain continue de susciter une vive préoccupation dans toute la région et dans le monde entier, comme l'illustrent des actes de solidarité tels que la flottille de la liberté. Le Mouvement se déclare donc préoccupé par l'abordage et l'arraisonnement par l'armée israélienne, *Dignité-Al Karama*, le 19 juillet, du bateau civil français, en route vers Gaza, et demande que le blocus de Gaza soit levé immédiatement.

À cet égard, le Mouvement souligne une fois encore la nécessité de reconstruire Gaza et appelle Israël à ouvrir tous ses points de passage vers Gaza et à permettre le mouvement régulier et permanent des personnes et des biens, y compris les matériaux de construction essentiels et ceux qui sont nécessaires pour la reconstruction des bâtiments de l'ONU et des écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Les flux commerciaux normaux doivent également être autorisés, car ils sont indispensables au rétablissement des moyens de subsistance et à la reprise économique. Le Mouvement réaffirme la nécessité de fournir à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient tout l'appui financier et humain nécessaires afin de lui permettre de s'acquitter efficacement de sa mission.

Le Mouvement des pays non alignés est vivement préoccupé par les arrestations et les incarcérations de civils palestiniens dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, qui se sont poursuivies récemment. Le Mouvement condamne vigoureusement la détention et l'incarcération continues de milliers de Palestiniens dans des prisons israéliennes, où les mauvais traitements et les tortures sont fréquents. Le Mouvement se félicite de tous les efforts internationaux visant à sensibiliser le public au sort des prisonniers politiques palestiniens, y compris les réunions tenues à Alger en décembre 2010 et au Maroc en janvier 2011, ainsi que la réunion internationale de l'ONU sur les prisonniers palestiniens politiques tenue en Autriche en mars. Le Mouvement souligne notamment l'importance de la déclaration sur les prisonniers politiques palestiniens adoptée en mai à la Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés tenue à Bali, en Indonésie. Le Mouvement est convaincu que ces prisonniers, parmi lesquels des enfants et des femmes, doivent être immédiatement relâchés et qu'une inspection internationale digne de ce nom de leurs conditions de détention doit être une priorité pour la communauté internationale, notamment du Conseil de sécurité et du Conseil des droits de l'homme.

Le Mouvement souligne que des négociations sérieuses, véritables et constructives ne peuvent être menées que selon des paramètres bien définis et un calendrier spécifique. Le Mouvement se félicite grandement des initiatives lancées ces quelques derniers mois pour reprendre les négociations sur cette base. Notamment celle contenue dans le discours du Président Obama du 19 mai; l'initiative russe de dépêcher une mission du Conseil de sécurité dans la région et de réunir une conférence internationale destinée à relancer les négociations; les paramètres présentés par le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne pour servir de base à la reprise des négociations par le Quatuor et l'initiative française pour la reprise pendant une année des négociations qui se termineraient par la tenue d'une conférence internationale, ainsi que diverses autres initiatives et actions de la part du Mouvement des pays non alignés, notamment le caucus du Mouvement des pays non alignés au Conseil de sécurité. Parallèlement, le Mouvement des pays non alignés regrette le fait qu'un consensus n'ait pas été possible entre membres du Conseil de sécurité sur aucune de ces initiatives. Cela jette une ombre sur la capacité du Conseil de faire face efficacement à une telle situation, qui continue de mettre en danger la paix et la sécurité internationales.

Le Mouvement appelle le Conseil de sécurité et le Quatuor à déployer le maximum d'efforts pour fixer des paramètres clairs et des échéances pour les négociations. Parallèlement, si ces efforts ne donnent pas les résultats requis, la communauté internationale, y compris les membres du Quatuor, doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter et appuyer les efforts constructifs visant à éviter la stagnation de la situation et pour contribuer à l'instauration de la paix.

Cela doit inclure des efforts actifs pour une reconnaissance universelle de l'État de Palestine sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et l'admission de l'État de Palestine en tant que Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, surtout depuis que nous avons entendu aujourd'hui M. Serry dire que la Palestine était prête à accéder au statut d'État.

En effet, la communauté internationale est unanimement convaincue qu'il importe qu'Israël respecte ses obligations pour permettre une reprise des négociations directes en vue de parvenir à la solution des deux États sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1850 (2008) du Conseil de sécurité, du mandat de la Conférence de Madrid, notamment le principe de la terre contre la paix, de l'Initiative arabe de paix et de la feuille de route. En cette étape décisive, il incombe donc à la communauté internationale d'agir collectivement afin de contraindre Israël à respecter ses obligations sur-le-champ et à reprendre les négociations concernant le statut final sur la base du mandat convenu sur le plan international, qui jette les fondements de la solution des deux États sur la base des frontières du 4 juin, pour que nous puissions proclamer cette année l'indépendance de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, et ouvrir ainsi une nouvelle ère au Moyen-Orient.

Pour en venir maintenant au Liban, le Mouvement des pays non alignés condamne les violations permanentes par Israël de la souveraineté du Liban et les graves violations périodiques des résolutions 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Le Mouvement appelle toutes les parties concernées à mettre pleinement en œuvre la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité afin de mettre un terme à la fragilité actuelle et d'éviter une reprise des hostilités.

S'agissant du Golan syrien occupé, le Mouvement des pays non alignés réaffirme que toutes les mesures et actions passées et futures d'Israël, Puissance occupante, visant à modifier le caractère juridique, physique et démographique du Golan syrien occupé, ainsi que toutes les mesures visant à y imposer son autorité judiciaire et administrative, sont nulles et non avenues. Le Mouvement des pays non alignés exige d'Israël qu'il se conforme à la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité et qu'il se retire de tout le Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

En outre, le Mouvement des pays non alignés condamne dans les termes les plus énergiques le recours excessif à la force et le meurtre de manifestants civils sans armes par les forces israéliennes le 15 mai et le 5 juin et demande que ceux responsables de ces actes brutaux soient traduits en justice.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

**M. Benítez Versón** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba souscrit pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

La situation au Moyen-Orient, particulièrement dans les territoires palestiniens occupés, reste alarmante. Les énormes dommages physiques, économiques et sociaux dus aux pratiques de colonisation illégales et sauvages menées dans les territoires palestiniens occupés constituent le principal obstacle à la conclusion d'un accord de paix.

La politique de peuplement empêche la création d'un État palestinien sur la base des frontières de 1967 et, par conséquent, la possibilité d'un règlement juste du conflit israélo-palestinien.

Cuba est vivement préoccupée par la détérioration de la situation dans la bande de Gaza. Le Gouvernement israélien doit lever immédiatement, sans conditions et complètement, le cruel et illégal siège de Gaza et autoriser la libre circulation des biens en provenance et à destination de la bande de Gaza, ainsi qu'un accès humanitaire permanent.

La création de deux États vivant côte à côte pacifiquement, dans des frontières reconnues, n'est pas un simple vœu pieux. On doit depuis longtemps aux Palestiniens une solution qui leur permette de créer leur État, avec Jérusalem pour capitale. De même, la question de ses refugiés doit être réglée conformément à la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale.

Toutefois, le Gouvernement israélien continue d'entraver le règlement du conflit, tandis que le pays censé garantir le processus de paix n'a pas fait montre de la volonté politique voulue pour donner au processus l'impulsion nécessaire.

Cuba appuie tous les efforts légitimes visant à parvenir à un règlement juste du conflit, à la création et à la reconnaissance d'un État palestinien.

Le Conseil de sécurité ne saurait rester passif concernant la question de Palestine. Il n'y a pas d'autre

conflit qui de menace davantage la paix et la sécurité internationales. Pourtant, le Conseil continue de se refuser à agir. Le veto qu'opposent les États-Unis à tout projet de résolution introduit sur cette question tient le Conseil de sécurité otage de la politique intérieure de l'un de ses membres. La menace de veto reste une épée de Damoclès suspendue sur le plus puissant, et pourtant le plus antidémocratique, organe international du système multilatéral. Cette situation est inadmissible et doit changer, faute de quoi l'impunité avec laquelle agit le Gouvernement israélien dans les territoires palestiniens occupés se renforcera.

Cuba croit qu'il est possible de trouver une solution pacifique à court terme. L'Autorité palestinienne s'est beaucoup dépensée ces derniers mois, et de nombreux États ont répondu favorablement à sa demande de reconnaissance d'un État palestinien. Cuba exhorte ceux des États qui ne l'ont pas encore fait à reconnaître dès que possible un État palestinien sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Cuba réaffirme que toutes les mesures passées et futures d'Israël pour modifier le caractère juridique, physique ou démographique et la structure institutionnelle du Golan syrien occupé sont nulles et non avenues. Nous réaffirmons de nouveau que toutes ces mesures et actions unilatérales, y compris la construction et l'expansion illégale des colonies israéliennes dans le Golan syrien depuis 1967, constituent des violations du droit international, des accords internationaux, des résolutions pertinentes et de la Charte des Nations Unies, ainsi que de la quatrième Convention de Genève. Cuba demande à Israël de se retirer complètement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967.

En conclusion, Cuba est convaincue que la reconnaissance accrue par de nombreux pays d'un État palestinien sur la base des frontières de 1967 suscitera une nouvelle dynamique et ouvrira la voie à une solution durable au conflit.

Cuba réaffirme sa position en faveur d'une paix juste, durable et globale pour tous les peuples de la région du Moyen-Orient qui mettrait un terme à l'occupation de tous les territoires arabes occupés par Israël depuis 1967 et qui garantirait au peuple palestinien l'exercice de son droit à l'autodétermination par la création d'un État de Palestine indépendant et souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

**M. Kleib** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier M. Robert Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, de l'exposé qu'il a présenté à l'ouverture du débat.

L'Indonésie s'associe à la déclaration du Mouvement des pays non alignés que vient de faire le représentant de l'Égypte, et à celle de l'Organisation de la coopération islamique, qui sera faite plus tard par le représentant du Kazakhstan.

La persévérance du peuple palestinien doit être saluée. Les Palestiniens subissent une répression et des souffrances interminables depuis des décennies et ils continuent pourtant de poursuivre leur rêve : le rêve d'avoir un État, c'est-à-dire le rêve de nos amis, frères et sœurs palestiniens d'avoir un endroit qu'ils puissent appeler le leur.

Le plan global pour la Palestine établi en août 2009 par le Gouvernement du Premier Ministre Salam Fayyad et intitulé « Palestine : la fin de l'occupation et la création de l'État », fait partie du processus d'édification d'un État palestinien et donc du grand parcours à accomplir pour réaliser ce rêve de longue date. Nous devons appuyer la concrétisation de ce rêve et nous devons continuer de soutenir la remise sur pied et le développement des institutions nationales palestiniennes.

À la réunion ministérielle qui s'est tenue à Bali en mai dernier, le Mouvement des pays non alignés s'est engagé à appuyer l'indépendance de l'État de Palestine. L'Organisation de la coopération islamique a elle aussi exprimé la même position.

Nous nous félicitons que plusieurs États aient récemment franchi une étape importante vers la reconnaissance de l'État de Palestine, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous exhortons les membres de la communauté internationale qui ne l'ont pas encore fait à confirmer sans plus tarder leur reconnaissance de l'État de Palestine, puisque lenteur de justice vaut déni de justice.

L'Indonésie espère qu'en septembre, dans moins de deux mois, nous, la communauté des nations, assisterons, dans la salle de l'Assemblée générale, à la naissance d'un nouveau pays, l'État de Palestine, et saluerons la réalisation de ce vieux rêve.

Cependant, le rêve du peuple palestinien et son cheminement vers un État indépendant continuent malheureusement de se heurter à des obstacles et d'essuyer des revers. Israël continue, avec une vile ingéniosité, d'allier hostilité persistante à l'égard des Palestiniens et efforts résolus pour entraver le processus de paix. Les expulsions sommaires de Palestiniens, la destruction de leurs biens, et l'expansion des colonies de peuplement sur le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, font partie d'un vaste dessein visant à créer une nouvelle réalité sur le terrain. Ces efforts rappellent les stratégies et tactiques mises en œuvre par une puissance coloniale.

Israël doit admettre que nous vivons à une époque où les droits de l'homme doivent être respectés et garantis et que la volonté des opprimés triomphera. Aucun pays ne peut avoir la conscience tranquille s'il recourt à une répression violente. Aucun pays ne peut se parer du manteau de la dignité et en même temps faire fi des valeurs démocratiques universelles. Israël doit changer ses politiques controversées et cesser ses actions inhumaines.

De nombreux choix s'offrent à Israël, mais le plus respectable et le plus raisonnable consiste à mener des négociations directes avec la Palestine. Une telle décision lui permettra de gagner la sympathie et l'appui de la communauté internationale. Ces négociations directes doivent aboutir à la concrétisation du rêve d'accession à la souveraineté, ni plus ni moins.

Pour terminer, je voudrais souligner que le chemin conduisant à la formation d'un État est semé d'embûches. Nous pouvons en témoigner. Ma délégation est cependant fermement convaincue que nous, la communauté internationale, avons le devoir et le pouvoir de lever tous les obstacles à un règlement pacifique et global du conflit israélo-palestinien. Nous devons faire nôtre l'instant décisif où la communauté internationale, le Conseil de sécurité en particulier, s'acquittera de son obligation envers le peuple palestinien – instant qui marquera un progrès remarquable et un tournant radical dans l'histoire du Moyen-Orient.

Pour sa part, l'Indonésie défend et appuie totalement et indéfectiblement la cause palestinienne. Notre attachement à une Palestine indépendante, viable et démocratique, vivant côte à côte avec ses voisins dans la paix et la sécurité, est absolu.

**Le Président** (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Abdou Diallo, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à participer à la présente séance. Je lui donne maintenant la parole.

**M. Diallo** : Au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je voudrais vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité en ce mois de juillet, annonciateur de la pause estivale mais aussi indicateur des chantiers, dont la question de Palestine, qu'il nous faut parachever au cours de la prochaine session.

Je voudrais également rendre hommage à S. E. M. l'Ambassadeur Nelson Messone, Représentant permanent du Gabon auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la façon exemplaire dont il a conduit les travaux du Conseil durant le mois écoulé. Je remercie M. Robert Serry pour son exposé détaillé.

Deux ans et demi après la fin de l'opération militaire israélienne dans la bande de Gaza, nous venons, encore une fois, d'assister à une flambée de violence à Gaza et alentour. Cette situation préoccupante requiert une réponse urgente et appropriée du Conseil de sécurité, en application de sa résolution 1860 (2009), par la protection des civils dans ce territoire palestinien surpeuplé. De même, il faut lever le blocus économique illégal imposé à Gaza et assurer un cessez-le-feu durable. Les efforts visant à réconcilier les Palestiniens rassemblés autour du Président Abbas, comme prévu dans la résolution 1860 (2009), devraient également être appuyés. Ces mesures minimales revêtent, à n'en point douter, une importance cruciale pour la stabilisation de la situation et l'instauration de la paix.

L'enlisement du processus de paix est inacceptable au moment où beaucoup d'espoirs sont placés sur le mois de septembre et la soixante-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale. Le Conseil est, plus que jamais, appelé à agir résolument en vue du règlement pacifique de la question de Palestine. Sous ce rapport, il convient de rappeler que la Feuille de route du Quatuor, approuvée par la résolution 1515 (2003), a déjà fixé les conditions préalables, dont l'abandon de toutes actions susceptibles de nuire à la confiance entre les parties.

Le Conseil conviendra donc avec moi que l'appel à la reprise des négociations doit impérativement s'accompagner de mesures visant à contraindre Israël

au respect scrupuleux de ses obligations au regard du droit international. En vérité, l'inaction dont fait preuve le Conseil est une invitation supplémentaire pour qu'Israël continue à intensifier ses politiques illégales, marquées notamment par l'explosion vertigineuse des colonies juives de peuplement.

Pourtant, le Conseil est parfaitement conscient que l'objectif ultime de la colonisation est de consolider la mainmise d'Israël sur le territoire palestinien occupé et de rendre impossible un règlement prévoyant deux États, sur la base des frontières de juin 1967, comme énoncé par le Président Obama dans son discours du 19 mai dernier.

En outre, il est déplorable, voire frustrant, que la réunion tant attendue du Quatuor n'ait pas permis de définir des paramètres clairs pour guider les négociations israélo-palestiniennes, à l'image de ceux approuvés par l'Union européenne.

Depuis le dernier débat public du Conseil sur la question palestinienne (S/PV.6520), notre Comité n'a ménagé aucun effort pour promouvoir une solution reposant sur deux États et l'instauration de la paix israélo-palestinienne. Ce faisant, nous avons tenu à Helsinki, en avril, un séminaire de l'Organisation des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien pour mobiliser un soutien international en faveur du programme d'édification d'un État palestinien. À cet égard, il est généralement admis que l'Autorité palestinienne a réussi à mettre en place de solides institutions publiques.

De même, nous avons organisé, en juin, à Bruxelles, une réunion internationale de l'ONU à l'appui du processus de paix israélo-palestinien pour évaluer les initiatives européennes, internationales et multilatérales allant dans le sens d'une solution reposant sur deux États. Par ailleurs, notre Comité juge encourageante l'augmentation du nombre des États ayant reconnu la Palestine.

Nous sommes également conscients de ce que la Feuille de route prévoit d'autres options sur le plan multilatéral, y compris au niveau de l'Organisation des Nations Unies, pour promouvoir la réalisation de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Aujourd'hui, peut-être plus qu'hier, le Conseil de sécurité a une part particulière à prendre dans la concrétisation de cet objectif commun plusieurs fois retardé.

C'est de cette manière, et par une volonté et un courage politiques forts que nous rendrons justice au peuple palestinien comme à celui d'Israël. Cette finalité est celle-là même qui a été définie, depuis 1975, par l'Organisation des Nations Unies, et qui est mise en œuvre par notre Comité.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne, M. Pedro Serrano.

**M. Serrano** (Union européenne) (*parle en anglais*) : Je vous remercie sincèrement, Monsieur le Président, de donner la parole à l'Union européenne (UE). Je remercie en outre le Coordonnateur spécial, M. Robert Serry, de son exposé, ainsi que les représentants de la Palestine et d'Israël pour leurs déclarations.

La Croatie et le Monténégro, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova, s'associent à la présente déclaration.

Alors que des événements dramatiques se déroulent dans la région du Moyen-Orient, le conflit israélo-palestinien continue de se trouver dans une impasse inquiétante. Il est de la plus haute importance que nous continuions à faire tous les efforts possibles pour contribuer à mettre fin à ce conflit. Les aspirations légitimes des peuples de la région, y compris celles de Palestiniens à la création d'un État et des Israéliens en matière de sécurité, sont en jeu.

La réunion du Quatuor pour le Moyen-Orient le 11 juillet a confirmé la nécessité de fixer un cadre de référence pour aider les parties à reprendre les négociations. Les efforts se poursuivent afin de trouver la meilleure formule qui permettra d'atteindre cet objectif. Les États membres de l'UE ont exprimé à maintes reprises leur plein appui à la Haut-Représentante, M^me^ Ashton, dans les efforts qu'elle ne cesse de déployer pour que le Quatuor crée une dynamique crédible propice à la relance du processus de paix, dont elle l'a fait récemment dans les Conclusions du Conseil des affaires étrangères, adoptées le 18 juillet 2011.

L'UE insiste sur le rôle central du Quatuor. En effet, la complexité de la période de transformation observée dans tout le monde arabe exige que des efforts multilatéraux soient faits pour appuyer une solution négociée du conflit israélo-arabe. L'Union européenne continue de croire que c'est la meilleure

voie à suivre. L'Union européenne préconise également une contribution active arabe à ce processus et réaffirme ses vues quant à la valeur de l'Initiative de paix arabe.

L'objectif de l'Union européenne reste le règlement juste et durable du conflit israélo-palestinien, avec l'État d'Israël et un État de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant, souverain et viable, vivant côte à côte dans les paix et la sécurité et la reconnaissance mutuelle.

Rappelant la Déclaration de Berlin, l'UE renouvelle sa disposition à reconnaître un État palestinien au moment opportun.

L'Union européenne estime que les négociations doivent inclure toutes les questions relatives au statut final, notamment les frontières, Jérusalem, les réfugiés, la sécurité et l'eau, conformément aux accords et arrangements antérieurs. Des paramètres clairs qui définissent la base des négociations – tels que contenus dans les Conclusions du Conseil de décembre 2009, décembre 2010 et mai 2011 et présentées à ce Conseil le 21 avril 2011 (voir S/PV.6520) – sont les clefs du succès.

L'Union européenne saisit cette occasion pour rappeler sa position à cet égard. Nous considérons que les paramètres suivants peuvent servir de base à une reprise des négociations entre les parties.

Premièrement, il faut un accord concernant les frontières des deux États, sur la base des lignes du 4 juin 1967, avec les échanges de territoires conséquents convenus par les parties. Deuxièmement, les arrangements de sécurité doivent respecter la souveraineté des Palestiniens et montrer que l'occupation est terminée, et protéger la sécurité des Israéliens, empêcher la réapparition du terrorisme et lutter efficacement contre les menaces nouvelles. Troisièmement, il doit y avoir un règlement juste, équitable et consensuel de la question des réfugiés. Quatrièmement, les aspirations des deux parties concernant Jérusalem doivent être satisfaites. Les négociations doivent permettre de régler la question du statut de Jérusalem en tant que future capitale des deux États.

L'Union européenne appelle les deux parties à s'abstenir de prendre des mesures qui ne sont pas propices à une solution globale du conflit. Par ailleurs, elle demande aux parties d'éviter les pratiques qui pourraient saper la confiance et de s'abstenir de tout acte de provocation susceptible de porter atteinte aux efforts qui sont actuellement déployés aux fins de la reprise des pourparlers directs.

L'Union européenne rappelle que les colonies de peuplement en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, sont illégales au regard du droit international, constituent un obstacle à la paix et risquent de rendre impossible une solution des deux États. Toute activité de peuplement, notamment à Jérusalem-Est, doit cesser immédiatement.

L'Union européenne demeure un ardent défenseur du programme d'édification de l'État du Premier Ministre Fayyad et du Président Abbas, auquel il contribue largement. L'Union européenne appuie vigoureusement le processus de renforcement des institutions, et se félicite des conclusions des rapports indiquant que l'Autorité palestinienne a dépassé le seuil à partir duquel un État peut être considéré comme fonctionnel dans les secteurs clefs examinés.

À cet égard, l'UE est pleinement satisfaite des succès remportés par le Gouvernement actuel dans la mise en œuvre du programme d'édification de l'État. L'Union européenne espère que le futur Gouvernement palestinien poursuivra les efforts d'édification de l'État menés par l'Autorité palestinienne, et respectera les normes actuelles en termes de gestion efficace et transparente des finances publiques, comme s'en sont félicités l'ONU, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

L'Union européenne considère la réconciliation intra-palestinienne derrière le Président Mahmoud Abbas comme un élément important pour l'unité d'un futur État palestinien et pour parvenir à une solution des deux États. À cet égard, l'UE salue le rôle qu'a joué l'Égypte pour faciliter l'accord du Caire le 3 mai. L'UE espère continue d'appuyer, y compris par un soutien financier direct, un nouveau Gouvernement palestinien, composé de personnalités indépendantes qui honoreront les principes arrêtés par le Président Abbas dans son discours du 4 mai, respecteront le principe de non-violence, demeureront attachées à la solution des deux États et à un règlement pacifique négocié du conflit israélo-palestinien, accepteront les accords et obligations antérieurs, et notamment le droit légitime d'Israël d'exister.

L'UE demande la libération immédiate et sans conditions du soldat israélien, Gilad Shalit.

En dépit de certains progrès enregistrés après les décisions prises par le Gouvernement israélien d'assouplir la fermeture de Gaza, l'UE demande de nouveau, conformément à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, l'ouverture immédiate, durable et sans conditions des points de passage pour permettre le passage, de Gaza et vers Gaza, de l'aide humanitaire, des marchandises et des personnes, tout en répondant aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité.

En ce qui concerne la situation en Syrie, l'UE déplore le fait que les dirigeants syriens aient choisi de passer outre aux appels de la communauté internationale et de poursuivre leur politique de répression violente et délibérée de manifestants pacifiques. L'EU condamne de nouveau, dans les termes les plus fermes, cette politique. La violence doit cesser immédiatement pour empêcher un autre bain de sang. À cet égard, l'Union européenne appelle de ses vœux un processus de paix menant à une mise en œuvre rapide et concrète de réformes approfondies, répondant aux demandes légitimes du peuple syrien, qui aspire à une transition pacifique, véritable et irréversible vers la démocratie.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il reste encore un certain nombre d'orateurs sur ma liste. Je me propose donc, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

*La séance est suspendue à 13 h 20.*